Vol. 152, No. 49

Vol. 152, nº 49

Canada Gazette
Part I

Gazette du Canada
Partie I

OTTAWA, SATURDAY, DECEMBER 8, 2018

OTTAWA, LE SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018

Notice to Readers

The *Canada Gazette* is published under the authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

Part I — Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday

Part II — Statutory instruments (regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 10, 2018, and at least every second Wednesday thereafter

Part III — Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after royal assent

The two electronic versions of the *Canada Gazette* are available free of charge. A Portable Document Format (PDF) version of Part I, Part II and Part III as an official version since April 1, 2003, and a HyperText Mark-up Language (HTML) version of Part I and Part II as an alternate format are available on the *Canada Gazette* website. The HTML version of the enacted laws published in Part III is available on the Parliament of Canada website.

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Services and Procurement Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the requested Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Services and Procurement Canada by email at TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Avis au lecteur

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

Partie I — Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi

Partie II — Textes réglementaires (règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 10 janvier 2018 et au moins tous les deux mercredis par la suite

Partie III — Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

Les deux versions électroniques de la *Gazette du Canada* sont offertes gratuitement. Le format de document portable (PDF) de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III à titre de version officielle depuis le 1er avril 2003 et le format en langage hypertexte (HTML) de la Partie I et de la Partie II comme média substitut sont disponibles sur le site Web de la *Gazette du Canada*. La version HTML des lois sanctionnées publiées dans la Partie III est disponible sur le site Web du Parlement du Canada.

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, 350, rue Albert, 5e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à l'adresse TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2018
Published by the Queen's Printer for Canada, 2018

ISSN 1494-6076

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018
Publié par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada, 2018

TABLE OF CONTENTS

Government House 4314
(orders, decorations and medals)

Government notices 4315
Appointments 4321
Appointment opportunities 4324

Parliament
House of Commons 4340

Commissions 4341
(agencies, boards and commissions)

Miscellaneous notices 4346
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)

Proposed regulations 4349
(including amendments to existing regulations)

Index 4517

Supplements

Copyright Board

TABLE DES MATIÈRES

Résidence du gouverneur général 4314
(ordres, décorations et médailles)

Avis du gouvernement 4315
Nominations 4321
Possibilités de nominations 4324

Parlement
Chambre des communes 4340

Commissions 4341
(organismes, conseils et commissions)

Avis divers 4346
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)

Règlements projetés 4349
(y compris les modifications aux règlements existants)

Index 4519

Suppléments

Commission du droit d'auteur

PROPOSED REGULATIONS

Table of contents

Canadian Food Inspection Agency

Regulations Amending the Fertilizers Regulations 4350

Environment, Dept. of the

Critical Habitat of the Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou) Boreal Population Order 4406

Natural Resources, Dept. of

Regulations Amending the Energy Efficiency Regulations, 2016 4441

RÈGLEMENTS PROJETÉS

Table des matières

Agence canadienne d'inspection des aliments

Règlement modifiant le Règlement sur les engrais 4350

Environnement, min. de l'

Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) population boréale 4406

Ressources naturelles, min. des

Règlement modifiant le Règlement de 2016 sur l'efficacité énergétique..... 4441

Critical Habitat of the Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou) Boreal Population Order

Statutory authority
Species at Risk Act

Sponsoring department
Department of the Environment

REGULATORY IMPACT ANALYSIS STATEMENT

(*This statement is not part of the Order.*)

Issues

Loss of habitat is one of the greatest threats to biodiversity and species persistence in the world today.[1] Protecting the habitat of species at risk is therefore key to their conservation and to the preservation of biodiversity.

The boreal population of the Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*) is commonly called boreal caribou. Like all Woodland Caribou, boreal caribou[2] are a medium-sized member of the deer family. Boreal caribou are distributed across Canada, occurring in seven provinces and two territories and extending from the northeast corner of Yukon east to Labrador, and south to Lake Superior in Ontario. They require large areas composed of continuous tracts of undisturbed habitat. In 2003, the boreal caribou was listed as threatened under the *Species at Risk Act* ("SARA" or the "Act"). Habitat alteration (i.e. habitat loss, degradation, and fragmentation) from both anthropogenic and natural sources, and increased predation as a result of habitat alteration have led to boreal caribou population declines throughout their distribution.

As required by SARA, a final recovery strategy for the boreal caribou was posted on the Species at Risk (SAR) Public Registry on October 5, 2012. The recovery strategy identified habitat that is necessary for the survival or recovery of the species (also known as critical habitat), some of which

[1] Pimm, S. L., and P. Raven. 2000. Biodiversity: Extinction by numbers. *Nature*. 403: 843-845.
[2] A biological and physical description of the boreal caribou is provided in Annex 1.

Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) population boréale

Fondement législatif
Loi sur les espèces en péril

Ministère responsable
Ministère de l'Environnement

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

(*Le présent résumé ne fait pas partie de l'Arrêté.*)

Enjeux

De nos jours, la perte d'habitat est l'une des plus importantes menaces à la biodiversité et à la persistance des espèces[1]. Par conséquent, la protection de l'habitat des espèces en péril est essentielle à leur conservation et à la préservation de la biodiversité.

On fait généralement référence à la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) en tant que « caribou boréal ». Comme tous les caribous des bois, le caribou boréal[2] est un membre de la famille des cervidés de taille moyenne. Le caribou boréal est réparti dans l'ensemble du Canada, dans sept provinces et deux territoires, depuis le nord-est du Yukon jusqu'au Labrador vers l'est, ainsi que jusqu'au lac Supérieur en Ontario vers le sud. Il a besoin de grands territoires composés d'étendues continues d'habitat non perturbé. En 2003, le caribou boréal a été inscrit comme espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (la « LEP » ou la « Loi »). L'altération de l'habitat (c'est-à-dire la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat) causée par des sources anthropiques ou naturelles ainsi que la prédation accrue résultant de cette altération ont donné lieu au déclin des populations de caribou boréal dans l'ensemble de l'aire de répartition.

Conformément à la LEP, la version définitive du programme de rétablissement du caribou boréal a été publiée dans le Registre public des espèces en péril le 5 octobre 2012. Le programme de rétablissement désigne l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement de l'espèce

[1] S. L. Pimm et Raven, P. (2000). Biodiversity: Extinction by numbers. *Nature*. 403: 843-845. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)
[2] L'annexe 1 renferme une description biologique et physique du caribou boréal.

occurs on federal land. When, in a final posted recovery strategy, all of a species' critical habitat or portions of that critical habitat have been identified on federal lands,[3] SARA requires that it be protected within 180 days. The Department of the Environment has determined that portions of the critical habitat of the boreal caribou located on federal lands are not protected under SARA or another Act of Parliament, and that a ministerial order pursuant to section 58 of SARA is required.

(l'habitat essentiel), dont une partie se trouve sur le territoire domanial. Lorsque, dans la version définitive d'un programme de rétablissement publié, l'ensemble ou une partie de l'habitat essentiel d'une espèce sur le territoire domanial est désigné[3], la LEP exige qu'il soit protégé à l'intérieur d'un délai de 180 jours. Le ministère de l'Environnement a déterminé que des parties de l'habitat essentiel du caribou boréal sur le territoire domanial n'étaient pas protégées par la LEP ou une autre loi fédérale, et qu'un arrêté ministériel était requis conformément à l'article 58 de la LEP.

Background

Canada's natural heritage is an integral part of its identity and history. In 1992, Canada signed and ratified the Convention on Biological Diversity (the Convention). The Convention is an international legal agreement between governments that was established to help ensure that biological diversity is conserved and used sustainably. The text of the Convention notes that the conservation of ecosystems and habitats is a "fundamental requirement for the conservation of biological diversity."

As a party to this Convention, Canada has developed a national strategy for the conservation of biological diversity and federal legislation to protect species at risk, Canada's *Species at Risk Act*. The purposes of SARA are to prevent wildlife species from being extirpated from Canada or becoming extinct; to provide for recovery of wildlife species that are listed as extirpated, endangered or threatened as a result of human activity; and to manage species of special concern to prevent them from becoming endangered or threatened.[4] Consistent with the Convention, SARA recognizes that the habitat of species at risk is key to their conservation, and includes provisions that enable the protection of this habitat.

Contexte

Le patrimoine naturel du Canada fait partie intégrante de l'identité et de l'histoire du pays. En 1992, le Canada a signé et ratifié la Convention sur la diversité biologique (la Convention). La Convention est un accord juridique intergouvernemental international adopté afin de veiller à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Le texte de la Convention stipule que « la conservation de la diversité biologique exige essentiellement la conservation des écosystèmes et des habitats naturels ».

En tant que signataire de la Convention, le Canada a élaboré une stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité ainsi qu'une loi fédérale pour protéger les espèces en péril, la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. La LEP vise à prévenir la disparition — de la planète ou du Canada — des espèces; à permettre le rétablissement de celles qui, par la suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées; à favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées[4]. Conformément à la Convention, la LEP reconnaît que l'habitat des espèces en péril est important pour leur conservation, et elle comprend des dispositions qui permettent la protection de cet habitat.

---

[3] "federal lands" are defined in SARA as (a) land that belongs to Her Majesty in right of Canada, or that Her Majesty in right of Canada has the power to dispose of, and all waters on and airspace above that land; (b) the internal waters of Canada and the territorial sea of Canada; and (c) reserves and any other lands that are set apart for the use and benefit of a band under the *Indian Act*, and all waters on and airspace above those reserves and lands.

[4] An extinct species is a wildlife species that no longer exists. SARA defines the following terms: an "extirpated species" is a wildlife species that no longer exists in the wild in Canada, but exists elsewhere in the wild; an "endangered species" is a wildlife species that is facing imminent extirpation or extinction; a "threatened species" is a wildlife species that is likely to become an endangered species if nothing is done to reverse the factors leading to its extirpation or extinction; and a "species of special concern" is a wildlife species that may become a threatened or an endangered species because of a combination of biological characteristics and identified threats.

[3] Selon la définition contenue dans la LEP, s'entend du territoire domanial a) les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada ou qu'elle a le pouvoir d'aliéner, ainsi que leurs eaux et leur espace aérien; b) les eaux intérieures et la mer territoriale du Canada; c) les réserves ou autres terres qui ont été mises de côté à l'usage et au profit d'une bande en application de la *Loi sur les Indiens*, ainsi que leurs eaux et leur espace aérien.

[4] Une espèce disparue est une espèce qui n'existe plus. La LEP comprend les définitions suivantes : « espèce disparue du pays » est une espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs à l'état sauvage; « espèce en voie de disparition » est une espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète; « espèce menacée » est une espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître; « espèce préoccupante » est une espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

Habitat protection under SARA

Once a species has been listed under SARA as endangered, threatened or extirpated, the competent federal minister[5] must prepare a recovery strategy. Recovery strategies must contain information such as a description of the species, threats to species survival and, to the extent possible, the identification of the species' critical habitat (i.e. the habitat necessary for a listed wildlife species' recovery or survival). Recovery strategies are posted on the SAR Public Registry.

When, in a final posted recovery strategy or action plan, critical habitat or portions of critical habitat have been identified on federal lands, in the exclusive economic zone of Canada or on the continental shelf of Canada, SARA requires that it be protected within 180 days of the date of posting on the SAR Public Registry.

If critical habitat is located in a migratory bird sanctuary under the *Migratory Birds Convention Act, 1994*, in a national park described in Schedule 1 of the *Canada National Parks Act*, in the Rouge National Urban Park established by the *Rouge National Urban Park Act*, in a marine protected area under the *Oceans Act*, or in a national wildlife area under the *Canada Wildlife Act*, the competent minister must publish a description of that critical habitat in the *Canada Gazette* within 90 days of the date that critical habitat was identified in a final recovery strategy or action plan. Ninety days after this description of critical habitat is published in the *Canada Gazette*, the critical habitat protection under subsection 58(1) of SARA (i.e. prohibiting the destruction of critical habitat) comes into effect automatically, and critical habitat located in the federal protected area is legally protected under SARA.

If critical habitat or any portion of that habitat is found on federal lands other than a federal protected area listed in the previous paragraph, the competent minister must, under subsection 58(5) of SARA, either make a ministerial order to apply subsection 58(1) of SARA, prohibiting the destruction of this critical habitat, within 180 days following the identification of this habitat in a final posted recovery strategy or action plan, or publish on the SAR Public

[5] SARA defines the competent minister as (a) the Minister responsible for the Parks Canada Agency with respect to individuals in or on federal lands administered by that Agency; (b) the Minister of Fisheries and Oceans with respect to aquatic species, other than individuals mentioned in (a); and (c) the Minister of the Environment with respect to all other individuals. See also subsection 37(2) of SARA.

Protection de l'habitat en vertu de la LEP

Une fois qu'une espèce a été inscrite à la LEP comme étant en voie de disparition, menacée ou disparue du pays, le ministre fédéral compétent[5] est tenu d'élaborer un programme de rétablissement à son égard. Les programmes de rétablissement doivent contenir des renseignements comme la description de l'espèce, les menaces à sa survie et, dans la mesure du possible, la désignation de son habitat essentiel (c'est-à-dire l'habitat nécessaire à sa survie ou à son rétablissement). Les programmes de rétablissement sont publiés dans le Registre public des espèces en péril.

Dans les 180 jours suivant la publication dans le Registre public des espèces en péril de la version définitive d'un programme de rétablissement ou d'un plan d'action dans lequel a été désigné l'habitat essentiel ou des parties de l'habitat essentiel d'une espèce sur le territoire domanial, à l'intérieur de la zone économique exclusive ou du plateau continental du Canada, l'habitat essentiel en question doit être protégé.

Si l'habitat essentiel se trouve dans un refuge d'oiseaux migrateurs sous le régime de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, un parc national décrit à l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le parc urbain national de la Rouge, créé par la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, une zone de protection marine sous le régime de la *Loi sur les océans* ou une réserve nationale de la faune sous le régime de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, le ministre compétent est tenu de publier dans la *Gazette du Canada* une description de l'habitat essentiel dans les 90 jours suivant la désignation de l'habitat essentiel en question dans la version définitive d'un programme de rétablissement ou d'un plan d'action. Quatre-vingt-dix jours après la publication de la description de l'habitat essentiel dans la *Gazette du Canada*, la protection de l'habitat essentiel prévue au paragraphe 58(1) de la LEP (c'est-à-dire l'interdiction de la destruction de l'habitat essentiel) entre automatiquement en vigueur, et l'habitat essentiel situé dans une aire protégée fédérale est alors protégé légalement en vertu de la LEP.

Dans les cas où l'habitat essentiel ou une partie de celui-ci se trouve sur le territoire domanial autre que l'une des aires protégées fédérales mentionnées dans le précédent paragraphe, dans les 180 jours suivant la mise dans le registre de la version définitive du programme de rétablissement ou du plan d'action désignant l'habitat essentiel, le ministre compétent est tenu, en vertu du paragraphe 58(5) de la LEP, de prendre un arrêté pour mettre en

[5] Dans la LEP, « ministre compétent » est défini comme suit : a) En ce qui concerne les individus présents dans les parties du territoire domanial dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, le ministre responsable de celle-ci; b) en ce qui concerne les espèces aquatiques dont les individus ne sont pas visés par l'alinéa a), le ministre des Pêches et des Océans; c) en ce qui concerne tout autre individu, le ministre de l'Environnement. Se référer aussi au paragraphe 37(2) de la LEP.

Registry a statement explaining how the critical habitat or portions of it are legally protected under SARA or another Act of Parliament.

application le paragraphe 58(1) de la LEP interdisant la destruction de l'habitat essentiel, ou de publier un énoncé expliquant la manière dont l'habitat essentiel (ou une partie de celui-ci) est protégé légalement sous la LEP ou une autre loi fédérale.

Following the development of a recovery strategy, the Act requires the development of one or more action plans for the species. Action plans summarize the projects and activities required to meet recovery strategy objectives and goals. They include information on habitat, details of protection measures, and evaluation of socio-economic costs and benefits.

À la suite de l'élaboration d'un programme de rétablissement, la Loi exige l'élaboration d'un ou de plusieurs plans d'action pour l'espèce. Les plans d'action présentent une synthèse des projets et des activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans le programme de rétablissement. Ils comprennent des renseignements sur l'habitat, la description détaillée des mesures de protection et une évaluation des coûts et avantages socioéconomiques.

Permits issued under SARA

A person intending to engage in an activity affecting a listed species, any part of its critical habitat or the residences of its individuals that is prohibited under SARA may apply to the competent minister for a permit under section 73 of the Act. A permit may be issued if the competent minister is of the opinion that the activity meets one of three purposes:

(a) the activity is scientific research relating to the conservation of the species and conducted by qualified persons;

(b) the activity benefits the species or is required to enhance its chance of survival in the wild; or

(c) affecting the species is incidental to the carrying out of the activity.[6]

The permit may only be issued if the competent minister is of the opinion that the following three preconditions are met:

(a) all reasonable alternatives to the activity that would reduce the impact on the species have been considered, and the best solution has been adopted;

(b) all feasible measures will be taken to minimize the impact of the activity on the species or its critical habitat or the residences of its individuals; and

(c) the activity will not jeopardize the survival or recovery of the species.

Section 74 of SARA allows for a competent minister to issue permits under another Act of Parliament (e.g. the *Canada National Parks Act*) to engage in an activity that affects a listed wildlife species, any part of its critical habitat or the residences of its individuals, and have the same

Permis en vertu de la LEP

Une personne qui prévoit exercer une activité qui est interdite par la LEP, touchant une espèce sauvage inscrite, toute partie de son habitat essentiel ou la résidence de ses individus, peut présenter une demande de permis au ministre compétent, conformément à l'article 73 de la Loi. Un permis peut être délivré si le ministre compétent est d'avis que l'activité a un des objectifs suivants :

a) l'activité est reliée à des recherches scientifiques sur la conservation des espèces menées par des personnes compétentes;

b) l'activité profite à l'espèce ou est nécessaire à l'augmentation de ses chances de survie à l'état sauvage;

c) l'activité ne touche l'espèce que de façon incidente[6].

De plus, le permis ne peut être délivré que si le ministre compétent estime que les trois conditions préalables suivantes sont respectées :

a) toutes les solutions de rechange susceptibles de minimiser les conséquences négatives de l'activité sur l'espèce ont été envisagées et la meilleure solution a été retenue;

b) toutes les mesures possibles seront prises afin de minimiser les conséquences négatives de l'activité sur l'espèce, son habitat essentiel ou la résidence de ses individus;

c) l'activité ne mettra pas en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce.

En vertu de l'article 74 de la LEP, un ministre compétent peut délivrer un permis conformément à une autre loi fédérale (par exemple la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*) pour exercer une activité touchant une espèce sauvage inscrite, toute partie de son habitat essentiel ou la

[6] *Species at Risk Act* Permitting Policy [Proposed]

[6] Politique de délivrance de permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* [Proposition]

effect as those issued under subsection 73(1) of SARA, if certain conditions are met. This is meant to reduce the need for multiple authorizations.

résidence de ses individus, qui aura le même effet que ceux délivrés en vertu du paragraphe 73(1) de la LEP, si certaines conditions sont respectées, et ce, afin de réduire la nécessité d'obtenir de multiples autorisations.

Woodland Caribou, Boreal population

Le caribou des bois, population boréale

The Minister of the Environment and the Minister responsible for the Parks Canada Agency (Minister of the Environment), are the competent ministers under SARA for the Woodland Caribou, Boreal population.

Le ministre de l'Environnement et le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (le ministre de l'Environnement) sont les ministres compétents en vertu de la LEP pour le caribou des bois, population boréale.

Given that the boreal caribou is listed as a threatened species on Schedule 1 of SARA, the individuals of the species are protected by the general prohibition in section 32 of the Act, depending on where the species is found. Under section 32, it is prohibited to kill, harm, harass, capture or take an individual boreal caribou, and to possess, collect, buy, sell or trade an individual boreal caribou, or any part or derivative of such. Upon the listing of a terrestrial species as extirpated, endangered or threatened, this prohibition applies automatically on federal lands in the provinces. In the territories, this prohibition applies only on land under the authority of the Minister of the Environment or the Parks Canada Agency.

Étant donné que le caribou boréal est inscrit à titre d'espèce menacée à l'annexe 1 de la LEP, les individus de l'espèce sont protégés par les interdictions générales établies à l'article 32 de la LEP, selon l'endroit où ils se trouvent. Aux termes de l'article 32, il est interdit de tuer un caribou boréal, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre, et de posséder, de collectionner, d'acheter, de vendre ou d'échanger un caribou boréal, ou une partie d'un caribou boréal ou un produit qui en provient. Dès l'inscription d'une espèce terrestre comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, ces interdictions s'appliquent automatiquement sur le territoire domanial dans les provinces. Dans les territoires, ces interdictions ne s'appliquent que sur les terres relevant du ministre de l'Environnement ou de l'Agence Parcs Canada.

The final recovery strategy for the boreal caribou was completed and posted on the SAR Public Registry on October 5, 2012. The recovery strategy identified critical habitat of the species in 50 of 51 boreal caribou ranges and outlined a schedule of studies needed to complete the identification of critical habitat. Work is under way to identify critical habitat in the remaining range: northern Saskatchewan's Boreal Shield range (SK1). A recovery strategy may be amended, as described in section 45 of SARA, if additional scientific information becomes available. In this case, the competent minister would consult and cooperate with others (including stakeholders and Aboriginal organizations) regarding the amendments. The proposed amendments would be posted on the SAR Public Registry for a 60-day public comment period prior to the preparation of a final amended recovery strategy.

La version définitive du programme de rétablissement du caribou boréal a été achevée et publiée dans le Registre public des espèces en péril le 5 octobre 2012. Le programme de rétablissement a désigné l'habitat essentiel de l'espèce dans 50 des 51 aires de répartition du caribou boréal répertoriées et a présenté un calendrier des études nécessaires pour compléter la désignation de l'habitat essentiel. Des travaux sont en cours pour désigner l'habitat essentiel dans l'aire de répartition restante, soit celle du Bouclier boréal dans le nord de la Saskatchewan (SK1). Un programme de rétablissement peut être modifié, conformément à l'article 45 de la LEP, si de l'information scientifique additionnelle devient disponible. Dans ce cas, le ministre compétent tiendrait des consultations et collaborerait avec les autres parties intéressées (y compris les intervenants et les organisations autochtones concernés) relativement aux modifications. Les modifications proposées seraient publiées dans le Registre public des espèces en péril pour une période de consultation publique de 60 jours avant la préparation de la version définitive du programme de rétablissement modifié.

A final action plan for the boreal caribou that focuses on federal government actions was completed and posted on the SAR Public Registry on February 13, 2018. The federal action plan describes the Government of Canada's contribution to the recovery efforts for boreal caribou. The plan identifies recovery measures that the federal government is taking or plans to take under three key pillars: knowledge to support recovery, recovery and protection, and reporting on progress.

Un plan d'action final visant le caribou boréal présentant les mesures prévues par le gouvernement fédéral a été achevé et publié dans le Registre public des espèces en péril le 13 février 2018. Ce plan d'action fédéral décrit la contribution du gouvernement du Canada aux activités de rétablissement du caribou boréal. Il établit les mesures de rétablissement que le gouvernement fédéral prend ou prévoit prendre, regroupées sous les trois principaux piliers suivants : connaissances à l'appui du rétablissement,

rétablissement et protection et rapports sur les progrès accomplis.

Boreal caribou critical habitat on federal lands

Portions of the critical habitat identified in the boreal caribou recovery strategy occur on federal lands in the Yukon, the Northwest Territories, British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Quebec, and Newfoundland and Labrador. These federal lands can be categorized in the following way.

Indian Act *lands*

The definition of federal lands under section 2 of SARA includes reserves and lands set apart for the use and benefit of a band under the *Indian Act* (*Indian Act* lands).

Devolved lands

Devolved lands (also known as territorial lands) are those in the Yukon and in the Northwest Territories whose administration has been transferred from the Government of Canada to the governments of those territories.

Federal protected areas

Protection has been triggered for some portions of critical habitat on federal lands. Pursuant to subsection 58(2) of SARA, a description of the critical habitat of boreal caribou in Wood Buffalo National Park of Canada and Prince Albert National Park of Canada was published in the *Canada Gazette*, Part I, on August 3, 2013. The SARA prohibition against the destruction of boreal caribou critical habitat in these national parks came into effect 90 days later. The critical habitat of the boreal caribou that is located within these national parks receives additional protection from the *Canada National Parks Act* and its regulations. Also, as per paragraph 58(5)(b), a protection statement for the critical habitat of the boreal caribou in Nahanni National Park Reserve of Canada was published on the SAR Public Registry on March 26, 2014.

Federally administered lands

Federally administered lands are those that are directly managed by federal government departments, agencies and Crown corporations, and do not include *Indian Act* lands.

Other than the federal protected areas mentioned above, the Parks Canada Agency administers additional

Habitat essentiel du caribou boréal sur le territoire domanial

Des parties de l'habitat essentiel désigné dans le programme de rétablissement du caribou boréal se trouvent sur le territoire domanial au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le territoire domanial peut être catégorisé comme suit.

Terres régies par la Loi sur les Indiens

La définition du territoire domanial à l'article 2 de la LEP inclut les réserves ou autres terres qui ont été mises de côté à l'usage et au profit d'une bande en application de la *Loi sur les Indiens* (terres régies par la *Loi sur les Indiens*).

Terres cédées

Les terres cédées (aussi connues sous le nom de terres territoriales) du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont celles dont l'administration a été transférée du gouvernement du Canada aux gouvernements de ces territoires.

Aires protégées fédérales

La protection a été mise en œuvre dans certaines parties de l'habitat essentiel sur le territoire domanial. Conformément au paragraphe 58(2) de la LEP, une description de l'habitat essentiel du caribou boréal dans le parc national Wood Buffalo du Canada et le parc national de Prince Albert du Canada a été publiée dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 3 août 2013. L'interdiction de la LEP de détruire l'habitat essentiel de l'espèce dans ces parcs nationaux est entrée en vigueur 90 jours après cette publication. L'habitat essentiel du caribou boréal situé dans ces parcs nationaux bénéficie d'une protection additionnelle en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de ses règlements. En outre, conformément à l'alinéa 58(5)b), une déclaration de protection de l'habitat essentiel du caribou boréal dans la réserve de parc national du Canada Nahanni a été publiée dans le Registre public des espèces en péril le 26 mars 2014.

Terres régies par le gouvernement fédéral

Les terres régies par le gouvernement fédéral sont celles qui sont directement gérées par des ministères, agences ou sociétés d'État du gouvernement fédéral, et elles ne comprennent pas les terres régies par la *Loi sur les Indiens*.

Outre les aires protégées fédérales mentionnées plus haut, l'Agence Parcs Canada gère d'autres propriétés qui

properties that overlap with portions of boreal caribou critical habitat.

The Department of the Environment has determined that existing federal laws and regulations do not currently provide for mandatory, enforceable prohibitions against the destruction of the portions of boreal caribou critical habitat on federally administered lands (excluding federal protected areas and lands administered by the Parks Canada Agency) to the degree that is required by SARA. Therefore, SARA requires that a ministerial order be made to protect these portions of critical habitat on federal lands.

Objectives

The objective of the proposed *Critical Habitat of the Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou) Boreal Population Order* (the proposed Order) is to support the survival and recovery of boreal caribou through the legal protection of its critical habitat on lands administered by federal departments, agencies and Crown corporations in Canada.

Description

The proposed Order would apply the prohibition against the destruction of critical habitat set out in subsection 58(1) of SARA to the critical habitat of the boreal caribou on federal land, with the exception of some portions of that critical habitat. The portions of critical habitat on federal land that would be excluded from the proposed Order are as follows:

- Federal protected areas referred to in subsection 58(2) of SARA. Critical habitat on these lands is already protected under SARA or other Acts of Parliament, pursuant to paragraph 58(5)(b). Specifically, protection for boreal caribou critical habitat is in place in Prince Albert National Park of Canada, Wood Buffalo National Park of Canada, and Nahanni National Park Reserve of Canada.
- *Indian Act* lands. The exclusion would allow further time to develop collaborative and cooperative approaches to species at risk conservation on First Nation reserves.
- Additional properties administered by the Parks Canada Agency that are not federal protected areas under subsection 58(2) of SARA. The Parks Canada Agency is working to protect boreal caribou critical habitat on these properties.
- Devolved lands in the Yukon and in the Northwest Territories. The federal government will work with the governments of the Yukon and Northwest Territories, Indigenous governments, and northern wildlife management boards to develop a path forward for

chevauchent des parties de l'habitat essentiel du caribou boréal.

Le ministère de l'Environnement a déterminé que les lois et règlements fédéraux existants ne prévoient pas actuellement d'interdictions obligatoires et exécutoires visant à empêcher, dans la mesure requise par la LEP, la destruction des parties de l'habitat essentiel du caribou boréal se trouvant sur les terres administrées par le gouvernement fédéral (à l'exclusion des aires protégées fédérales et des terres relevant de l'Agence Parcs Canada). Par conséquent, la LEP exige qu'un arrêté ministériel soit pris pour protéger ces parties de l'habitat essentiel se trouvant sur le territoire domanial.

Objectifs

L'objectif du projet d'*Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) population boréale* (l'arrêté proposé) est de soutenir la survie et le rétablissement du caribou boréal par le biais de la protection juridique de son habitat essentiel sur les terres régies par les ministères, agences et sociétés d'État fédéraux au Canada.

Description

L'arrêté proposé mettrait en application l'interdiction contre la destruction de l'habitat essentiel défini au paragraphe 58(1) de la LEP à l'habitat essentiel du caribou boréal se trouvant sur le territoire domanial, à l'exception de certaines parties de cet habitat essentiel. Les parties de l'habitat essentiel se trouvant sur le territoire domanial qui seraient exclues de l'arrêté proposé se déclinent comme suit :

- Aires protégées fédérales décrites au paragraphe 58(2) de la LEP. L'habitat essentiel y est déjà protégé en vertu de la LEP ou d'autres lois fédérales, conformément à l'alinéa 58(5)b). Plus précisément, l'habitat essentiel du caribou boréal est déjà protégé dans le parc national du Canada de Prince Albert, le parc national du Canada Wood Buffalo et la réserve de parc national du Canada Nahanni.
- Terres régies par la *Loi sur les Indiens*. L'exclusion permettrait d'accorder suffisamment de temps à l'élaboration d'approches axées sur la collaboration et la coopération en matière de conservation des espèces en péril dans les réserves des Premières Nations.
- Autres propriétés relevant de l'Agence Parcs Canada qui ne sont pas des aires protégées fédérales aux termes du paragraphe 58(2) de la LEP. L'Agence Parcs Canada s'efforce de protéger l'habitat essentiel du caribou boréal sur ces propriétés.
- Terres cédées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral travaillera avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du

protection of critical habitat on devolved lands in a manner that respects the intent of devolution.

- The Alberta portion of the Cold Lake Air Weapons Range. Given the complexity of land tenure, jurisdictional authorities, rights and interests in this area, the Government of Canada is collaborating with multiple parties, including the Government of Alberta, Indigenous peoples, and stakeholders, on approaches that will effectively protect boreal caribou critical habitat and result in the best possible conservation outcome for the species in this area, including through conservation agreements under SARA.

Nord-Ouest, les gouvernements autochtones et les conseils de gestion des ressources fauniques du Nord pour élaborer la marche à suivre pour la protection de l'habitat essentiel sur les terres cédées, dans le respect de l'esprit de la cession.

- Portion albertaine du polygone de tir aérien de Cold Lake. Compte tenu de la complexité du régime foncier, les autorités compétentes, les droits et les intérêts dans le polygone, le gouvernement du Canada collabore avec de multiples parties, dont le gouvernement de l'Alberta, les peuples autochtones et les intervenants, pour établir des approches qui protégeront efficacement l'habitat essentiel du caribou boréal et qui donneront le meilleur résultat possible en matière de conservation pour l'espèce dans cette zone, notamment des accords de conservation en vertu de la LEP.

Federally administered lands

The following 11 federal government organizations administer properties that overlap with portions of the critical habitat for the boreal caribou and that would be subject to the proposed Order:

- Correctional Service of Canada;
- Department of the Environment;
- Department of Fisheries and Oceans;
- Freshwater Fish Marketing Corporation;
- Department of Indian Affairs and Northern Development;
- Department of Indigenous Services Canada;
- Department of National Defence;
- Department of Natural Resources;
- Department of Public Works and Government Services;
- Department of Transport; and
- Royal Canadian Mounted Police.

The proposed Order would apply to any portions of boreal caribou critical habitat found on over 300 federally administered lands with a combined area of more than 20 000 km^2. It is important to note that some portions of a given property may constitute critical habitat for boreal caribou, while some other portions may not.

The federally administered properties that overlap with boreal caribou critical habitat vary greatly in size. Only 23 of the federally administered properties that were identified are larger than 1 km^2, and two of these comprise a significant majority of the area that would be subject to the proposed Order. The largest property, at approximately 14 200 km^2, is the Edéhzhíe Protected Area in the Northwest Territories. Edéhzhíe is a rich and diverse area of ecological and cultural significance that is currently

Terres administrées par le gouvernement fédéral

Les 11 organisations du gouvernement fédéral suivantes administrent des propriétés qui chevauchent des parties de l'habitat essentiel du caribou boréal et qui seraient visées par l'arrêté proposé :

- Service correctionnel du Canada;
- Ministère de l'Environnement;
- Ministère des Pêches et des Océans;
- Office de commercialisation du poisson d'eau douce;
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;
- Ministère des Services aux Autochtones Canada;
- Ministère de la Défense nationale;
- Ministère des Ressources naturelles;
- Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux;
- Ministère des Transports;
- Gendarmerie royale du Canada.

L'arrêté proposé viserait toutes parties de l'habitat essentiel du caribou boréal se trouvant sur plus de 300 terres administrées par le gouvernement fédéral qui totalisent plus de 20 000 km^2. Il est important de noter que certaines parties d'une propriété donnée pourraient constituer de l'habitat essentiel du caribou boréal, tandis que ce ne serait pas le cas d'autres parties.

La taille des propriétés administrées par le gouvernement fédéral qui chevauchent l'habitat essentiel du caribou boréal est très variable. Seules 23 des propriétés administrées par le gouvernement fédéral ont une superficie de plus de 1 km^2, et deux d'entre elles représentent ensemble la vaste majorité de la superficie visée par l'arrêté proposé. La plus grande propriété, qui occupe environ 14 200 km^2, est l'aire protégée d'Edéhzhíe, située dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette aire protégée riche et diversifiée

owned by Canada and administered by the Department of the Environment. In 2018, it was designated as the first Indigenous protected area in Canada. The Government of Canada is also working with First Nations, Indigenous governments and other partners to establish Edéhzhíe as a national wildlife area under the *Canada Wildlife Act*, which would provide long-term protection for this important area. The next largest property, at approximately 6 400 km^2, is the portion of the Cold Lake Air Weapons Range in Saskatchewan, which is administered by the Department of National Defence.

ayant une importance écologique et culturelle appartient actuellement au gouvernement du Canada et est administrée par le ministère de l'Environnement. En 2018, elle est devenue la première aire protégée autochtone désignée au Canada. En outre, le gouvernement du Canada collabore avec les Premières Nations, les gouvernements autochtones et d'autres partenaires pour désigner Edéhzhíe comme réserve nationale de faune aux termes de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, ce qui ferait que cette aire importante bénéficierait d'une protection à long terme. La deuxième plus grande propriété, qui occupe environ 6 400 km^2, est la portion saskatchewanaise du polygone de tir aérien de Cold Lake, qui est administrée par le ministère de la Défense nationale.

The federally administered properties that would be subject to the proposed Order are used for a variety of purposes, such as military activities, transportation (airports, ports), marine navigational aids and lights, health services facilities, weather observation stations, conservation and research facilities. Twelve properties are federal contaminated sites that are undergoing or scheduled for clean-up or remediation.

Les propriétés administrées par le gouvernement fédéral qui seraient visées par l'arrêté proposé sont utilisées à diverses fins, dont les suivantes : activités militaires, transports (aéroports, ports), aides à la navigation maritime et feux de navigation maritime, installations de services de santé, stations d'observation météorologique, conservation et installations de recherche. Douze propriétés sont des sites contaminés fédéraux dont le nettoyage ou l'assainissement sont en cours ou prévus.

Activities likely to destroy critical habitat

The final recovery strategy for boreal caribou describes the types of activities that would be likely to result in the destruction of critical habitat. Examples of these activities include, but are not limited to,

- any activity resulting in the direct loss of boreal caribou critical habitat, such as the conversion of habitat to agriculture, forestry cut blocks, mining, and industrial and infrastructure development;
- any activity resulting in the degradation of critical habitat leading to reduced, but not total loss of habitat quality and availability for boreal caribou, for example pollution, drainage of an area, and flooding; and
- any activity resulting in the fragmentation of habitat by human-made linear features, such as road development, seismic lines, pipelines, and hydroelectric corridors.

Activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel

La version définitive du programme de rétablissement du caribou boréal décrit les types d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel de l'espèce. Au nombre de ces activités figurent les suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- les activités entraînant la perte directe d'habitat essentiel du caribou boréal, par exemple la conversion de l'habitat en terres agricoles, les blocs de coupe forestière, les mines, les aménagements industriels et d'infrastructures;
- les activités entraînant la dégradation d'habitat essentiel causant une réduction, mais pas la perte totale, tant de la qualité de l'habitat que de sa disponibilité pour le caribou boréal, par exemple la pollution, le drainage d'une zone, les inondations;
- les activités entraînant la fragmentation de l'habitat par des éléments linéaires anthropiques, par exemple l'aménagement de routes, les lignes sismiques, les pipelines, les corridors hydroélectriques.

Benefits and costs

The quantitative and qualitative impacts (benefits and costs) of the proposed Order were analyzed. Generally, only incremental impacts are considered in a cost-benefit analysis. Incremental impacts are defined as the difference between the baseline scenario and the scenario in which the proposed Order is implemented over the same period.

Avantages et coûts

Les impacts quantitatifs et qualitatifs (avantages et coûts) de l'arrêté proposé ont été analysés. En général, seuls les impacts différentiels sont considérés dans une analyse coûts-avantages. Les impacts différentiels sont définis comme ceux représentant la différence entre le scénario de référence et le scénario où l'arrêté proposé était mis en œuvre, pour la même période.

Overall, the analysis did not reveal any major incremental cost impacts on stakeholders and Indigenous peoples. Incremental benefits could not be assessed for the proposed Order. It is expected that the proposed Order would contribute to the recovery of the boreal caribou, although its contribution is likely to be limited given that only a small portion of boreal caribou critical habitat would be implicated. Furthermore, few activities were identified on these lands that would pose a threat to critical habitat in the absence of the proposed Order. The successful recovery of this species would likely be the result of a combination of the proposed Order and additional protection and recovery measures undertaken by various levels of government, Indigenous peoples and stakeholders.

Nevertheless, section 58 of SARA obliges the competent minister to make a protection order for unprotected portions of critical habitat on federal land. The proposed Order would be a part of the recovery implementation process for this species, supporting the overall recovery goal identified in the recovery strategy for boreal caribou: *to achieve self-sustaining local populations in all boreal caribou ranges throughout their current distribution in Canada, to the extent possible*. The benefits described are those associated with the successful recovery of boreal caribou overall, as opposed to those associated with the proposed Order specifically, and are provided for context only. Most benefits are described in qualitative terms as they are not amenable to quantitative analysis, e.g. the significance of caribou for culture, tradition, identity. However, when possible, quantitative examples are provided to demonstrate the potential magnitude of a small portion of benefits associated with boreal caribou recovery. Overall, the analysis revealed that the recovery of boreal caribou would be associated with maintaining and enhancing a variety of benefits for Indigenous peoples and other Canadians in general, including important and unique cultural, social and economic opportunities.

Monetized costs and benefits provided in present value terms are discounted at 3%. All monetary values reported in this analysis are in 2017 constant dollars.

Socio-economic benefits of boreal caribou recovery

Context

Increasingly, Indigenous peoples and other Canadians have called for a more comprehensive assessment of the significance of species at risk to inform decisions regarding their recovery. However, such an assessment can be challenging. Specifically, a cost-benefit analysis informing

Globalement, l'analyse n'a révélé aucun impact différentiel important en ce qui concerne les coûts pour les intervenants et les peuples autochtones. Les avantages différentiels de l'arrêté proposé n'ont pas pu être évalués. On s'attend à ce que l'arrêté proposé contribue au rétablissement du caribou boréal, quoique sa contribution serait probablement limitée étant donné que seule une petite portion de l'habitat essentiel du caribou boréal serait concernée. De plus, il a été établi que peu d'activités menées sur ces terres constitueraient une menace pour l'habitat essentiel en l'absence de l'arrêté proposé. Le succès du rétablissement de l'espèce résulterait probablement de la combinaison de l'arrêté proposé et de mesures additionnelles de protection et de rétablissement mises en œuvre par divers ordres de gouvernement, les peuples autochtones et les intervenants.

Néanmoins, aux termes de l'article 58 de la LEP, le ministre compétent est tenu de prendre un arrêté visant la protection des parties de l'habitat essentiel non protégées sur le territoire domanial. L'arrêté proposé s'inscrirait dans le processus de mise en œuvre du rétablissement de cette espèce, aux fins de l'atteinte du but général du rétablissement défini comme suit dans le programme de rétablissement du caribou boréal : *rendre, dans la mesure du possible, les populations locales autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada*. Les avantages décrits sont ceux associés à la réussite de l'ensemble des mesures de rétablissement du caribou boréal plutôt qu'au seul arrêté proposé, et sont présentés seulement pour présenter le contexte. La plupart des avantages sont décrits en termes qualitatifs étant donné qu'ils ne se prêtent pas à une analyse quantitative, notamment, l'importance du caribou pour la culture, la tradition et l'identité. Cependant, lorsque cela est possible, des exemples quantitatifs sont fournis pour démontrer l'ampleur potentielle d'une faible portion des avantages associés au rétablissement du caribou boréal. Globalement, l'analyse a révélé que le rétablissement du caribou boréal serait associé au maintien et à l'accroissement d'un éventail d'avantages pour les peuples autochtones et l'ensemble de la population canadienne, ce qui comprend des opportunités culturelles, sociales et économiques uniques et considérables.

Les coûts et avantages exprimés en valeur monétaire sont actualisés à 3 %. Toutes les valeurs monétaires mentionnées dans cette analyse sont en dollars constants de 2017.

Avantages socioéconomiques du rétablissement du caribou boréal

Contexte

De plus en plus, les peuples autochtones et d'autres Canadiens demandent une évaluation plus complète de l'importance des espèces en péril pour éclairer les décisions concernant leur rétablissement. Toutefois, une telle évaluation peut s'avérer difficile. Plus précisément, trois

a decision about whether to take action to protect a species is complicated by three factors regarding uncertainty and irreversibility:

(1) There is uncertainty regarding the impact of a given conservation action (or suite of actions) on the probability of achieving the recovery goals.

(2) The benefits of conservation actions for the species are known with less certainty than the costs, which makes the calculation of probable net benefits difficult due to limited information.

(3) A decision to protect the species could be reversed in the future, if need be. However, a decision against protection that results in the loss of the species cannot be reversed.

Economic theory and the precautionary principle suggest that there is a benefit to erring on the side of avoiding a potentially "wrong" decision if that decision cannot be reversed.[7] Therefore, even in situations where protection costs appear to outweigh immediate benefits, accounting for uncertainty and irreversibility could tip the balance, making the overall benefits of protection outweigh the costs.

Given this context, the benefit analysis is based on, to the extent possible, the best available information and the appropriate economic analytical framework. As previously noted, although the recovery of the species and the associated benefits would not be attributable solely to the proposed Order, information about the socio-cultural and economic value of boreal caribou provides useful context for considering the range of benefits associated with the overall recovery of the species.

The benefits described in the assessment were identified using the Total Economic Value (TEV) framework. TEV is often adopted for assessing economic values in society derived from a natural asset such as a species at risk. The framework identifies benefits that can be observed in terms of market and non-market values that contribute to the well-being of society.

This analysis focuses specifically on boreal caribou when possible. However, some examples do not distinguish between types of caribou, and therefore may refer to

[7] Arrow, K. J. and Fisher, A. C. (1974). Environmental Preservation, Uncertainty, and Irreversibility. *The Quarterly Journal of Economics*, 88(2), 312-319.

facteurs ayant trait à l'incertitude et à l'irréversibilité viennent compliquer l'analyse coûts-avantages visant à éclairer la décision de prendre ou non des mesures pour protéger une espèce :

(1) Il existe une incertitude concernant l'impact d'une mesure de conservation donnée (ou d'un ensemble de mesures) quant à la probabilité de l'atteinte des objectifs de rétablissement.

(2) Les avantages des mesures de conservation pour l'espèce sont connus de façon moins certaine que ne le sont les coûts, ce qui rend difficile le calcul des avantages nets probables du fait que l'information est limitée.

(3) On pourrait revenir sur une décision de protéger l'espèce dans le futur, au besoin. Cependant, on ne pourrait pas revenir sur une décision de ne pas protéger l'espèce qui entraîne la perte de cette dernière.

Selon la théorie économique et le principe de précaution, il est avantageux de ne pas prendre une décision potentiellement « mauvaise » si on ne peut revenir sur cette décision[7]. Par conséquent, même dans les situations où les coûts de la protection semblent surpasser les avantages immédiats, la prise en compte de l'incertitude et de l'irréversibilité pourrait faire pencher la balance de telle sorte que l'ensemble des avantages de la protection surpasseraient les coûts.

Dans ce contexte, l'analyse des avantages est, dans la mesure du possible, fondée sur la meilleure information disponible et le cadre d'analyse économique approprié. Comme il est mentionné plus haut, le rétablissement de l'espèce et les avantages associés ne seraient pas attribuables au seul arrêté proposé, mais l'information concernant la valeur socioculturelle et économique du caribou boréal fournit un contexte utile pour l'examen de l'ensemble des avantages associés au rétablissement général de l'espèce.

Les avantages décrits dans l'évaluation ont été déterminés au moyen du cadre de la valeur économique totale (VET). Ce cadre est souvent utilisé pour évaluer les valeurs économiques qui, au sein d'une société, découlent d'un bien naturel, comme une espèce en péril. Le cadre détermine les avantages pouvant être observés en termes de valeurs marchandes et non marchandes qui contribuent au bien-être d'une société.

Cette analyse porte spécifiquement sur le caribou boréal, dans la mesure du possible. Cependant, certains exemples ne concernent pas des types particuliers de caribou et

[7] Arrow, K. J., et Fisher, A. C. (1974). Environmental Preservation, Uncertainty, and Irreversibility. *The Quarterly Journal of Economics*, 88(2), 312-319. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

Woodland Caribou, of which boreal caribou is one population, or to caribou in general.

Value for Indigenous peoples

This analysis is based on a literature review and responses to various consultations for boreal caribou, and is not meant to represent the views of First Nations, Inuit and Métis. The Department of the Environment welcomes feedback as it continues to refine this analysis.

Boreal caribou habitat overlaps with over 400 First Nations, Inuit, and Métis communities across Canada. Caribou of all types, including boreal caribou, are central to the ways of life of many Indigenous peoples, providing unique cultural, social and economic benefits.[8,9]

Cultural value

Caribou is an important part of Indigenous culture and identity, enabling spirituality and ritual, language preservation, knowledge transmission, tradition and connection to the past. Caribou are recurrent and central in Indigenous stories, songs, art and ceremonies.[10,11] For example, an important spirit in Innu beliefs is the Caribou Master, the most powerful Animal Master.[12] Not only are caribou featured as cultural symbols for many Indigenous communities, but their hides, bones and antlers are used to make drums and other artifacts for cultural activities and rituals.[13]

Furthermore, many Indigenous community crests display caribou, symbolizing the relationship between this species and the communities' identity.[14] The importance of caribou to Indigenous identity is also reflected in the many

[8] COSEWIC. (2014). *COSEWIC Assessment and Status Report on the Caribou* Rangifer tarandus*, Newfoundland population, Atlantic-Gaspésie population, Boreal population in Canada*

[9] Comments received as part of the consultation process on the boreal caribou recovery strategy, 2012

[10] Comments received as part of the consultation processes on the boreal caribou highlighted the central role of caribou in Indigenous songs and legends.

[11] West Moberly First Nations. (2009). I Want To Eat Caribou Before I Die, Initial Submissions for the Proposed Mining Activity at First Coal Corporation's Goodrich Property, Land Use Department

[12] Armitage, P. (1992). Religious Ideology Among the Innu of Eastern Quebec and Labrador. *Religiologiques*. 6:64-110

[13] West Moberly First Nations. (2009). pp. 20-22

[14] For example, Hatchet Lake First Nation, Black Lake First Nation, Fort Chipewyan Métis

peuvent donc se rapporter au caribou des bois, dont le caribou boréal constitue une population, ou au caribou en général.

Valeur pour les peuples autochtones

Cette analyse est fondée sur une recherche documentaire et les réponses obtenues lors de diverses consultations au sujet du caribou boréal, et ne vise pas à représenter les points de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le ministère de l'Environnement sollicite les commentaires alors que cette analyse est approfondie.

L'habitat du caribou boréal chevauche le territoire de plus de 400 collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au Canada. Les caribous de tous les types, y compris le caribou boréal, jouent un rôle central dans le mode de vie de nombreux peuples autochtones, leur fournissant des avantages culturels, sociaux et économiques uniques[8,9].

Valeur culturelle

Le caribou joue un rôle important dans la culture et l'identité des Autochtones, essentiel dans divers aspects de leur vie : spiritualité et rituels, préservation des langues, transmission de connaissances, traditions et lien avec le passé. Le caribou est souvent présent et central dans les récits, les chansons, l'art et les cérémonies des Autochtones[10,11]. Par exemple, un esprit important dans les croyances innues est le Maître caribou, le plus puissant des maîtres d'animaux[12]. Non seulement le caribou constitue un symbole culturel pour de nombreuses communautés autochtones, mais sa peau, ses os et ses bois servent à la fabrication de tambours et d'autres artéfacts utilisés dans des activités culturelles et des rituels[13].

En outre, le caribou figure dans de nombreux emblèmes de collectivités autochtones et symbolise la relation entre cette espèce et l'identité des communautés[14]. L'importance du caribou pour l'identité des Autochtones apparaît

[8] COSEWIC. (2014). *Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le Caribou* Rangifer tarandus*, population de Terre-Neuve, population de la Gaspésie-Atlantique, population boréale au Canada*

[9] Commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation concernant le programme de rétablissement du caribou boréal, 2012

[10] Les commentaires reçus dans le cadre des processus de consultation concernant le caribou boréal ont souligné la place centrale qu'occupe le caribou dans les chansons et les légendes autochtones.

[11] West Moberly First Nations. (2009). I Want To Eat Caribou Before I Die, Initial Submissions for the Proposed Mining Activity at First Coal Corporation's Goodrich Property, Land Use Department (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[12] Armitage, P. (1992). Religious Ideology Among the Innu of Eastern Quebec and Labrador. *Religiologiques*. 6:64-110 (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[13] West Moberly First Nations. (2009). p. 20-22

[14] Par exemple, la Première Nation de Hatchet Lake, la Première Nation de Black Lake, les Métis de Fort Chipewyan

sites named for this animal. For example, the Rocky Mountains are traditionally referred to as the Caribou Mountains by the West Moberly First Nations.[15]

Finally, the traditional caribou hunt allows for the preservation of Indigenous languages via the use of a rich vocabulary pertaining to the activity. The hunt is also central to the transmission of knowledge, which contributes to the preservation of Indigenous culture and tradition.[16]

Social value

The traditional caribou hunt supports reciprocity and social cohesion, and contributes to overall health and wellness of Indigenous peoples by providing a valuable source of nutrition[17] and enabling enjoyment of the land and interaction with nature. For example, the hunt and the sharing of the harvest bring together members of various communities and generations, which is an opportunity for strengthening and building bonds and passing of knowledge through sharing food, skills, etc.

Consumption of traditional foods and access to caribou enables communities to increase their food security by limiting their reliance on grocery store food, which tends to be of limited variety and of poor quality. The contribution of traditional foods to health is supported by the results of surveys revealing that the dietary quality of Indigenous individuals was improved on days when they consumed traditional foods, as opposed to only store-bought foods, as traditional foods are sources of protein, vitamin D, iron, zinc, magnesium and other essential nutrients.[18]

[15] West Moberly First Nations. (2009). pp. 20-22

[16] Assembly of First Nations and David Suzuki Foundation. (2013). *The Cultural and Ecological Value of Boreal Woodland Caribou Habitat*

[17] M. Subnath. (2017). *Indigenous Food Insecurity in Canada: An Analysis Using the 2012 Aboriginal Peoples Survey*. The University of Western Ontario. Electronic Thesis and Dissertation Repository. 4459

[18] *First Nations Food, Nutrition and Environment Study* (FNFES). Data collection started in 21 First Nations communities in British Columbia in 2008–2009 followed by 9 First Nations communities in Manitoba in 2010, 18 communities in Ontario in 2011–2012, 10 communities in Alberta in 2013, 11 communities in the Atlantic region in 2014, and 14 First Nations in Saskatchewan in 2015.

aussi dans le fait que de nombreux toponymes autochtones font référence à cet animal. Par exemple, les montagnes Rocheuses sont appelées les monts Caribou dans la tradition des Premières Nations de West Moberly[15].

Enfin, la chasse traditionnelle au caribou favorise la préservation des langues autochtones grâce à l'utilisation d'un riche vocabulaire lié à cette activité. La chasse joue aussi un rôle central dans la transmission de connaissances qui contribuent à la préservation de la culture et des traditions des Autochtones[16].

Valeur sociale

La chasse traditionnelle au caribou favorise la réciprocité et la cohésion sociale, et contribue à la santé et au bien-être général des peuples autochtones en leur fournissant de précieux aliments[17] et en leur permettant de jouir du territoire et d'interagir avec la nature. Par exemple, la chasse et le partage des prises réunissent les membres de diverses communautés et générations, ce qui constitue une occasion de renforcer et de tisser des liens et de transmettre des connaissances par l'entremise du partage de nourriture, de savoir-faire, etc.

La consommation d'aliments traditionnels et l'accès au caribou permettent aux communautés d'accroître leur sécurité alimentaire en limitant leur dépendance à l'égard des aliments d'épicerie, qui sont généralement peu variés et de piètre qualité. La valeur des aliments traditionnels pour la santé est attestée par les résultats d'enquêtes révélant que la qualité de l'alimentation des Autochtones était améliorée les jours où ils consommaient des aliments traditionnels, plutôt que seulement des aliments du commerce. En effet, les aliments traditionnels sont de bonnes sources de protéines, de vitamine D, de fer, de zinc, de magnésium et d'autres nutriments essentiels[18].

[15] West Moberly First Nations. (2009). p. 20-22

[16] Assembly of First Nations et David Suzuki Foundation. (2013). *The Cultural and Ecological Value of Boreal Woodland Caribou Habitat* (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[17] M. Subnath. (2017). *Indigenous Food Insecurity in Canada: An Analysis Using the 2012 Aboriginal Peoples Survey*. The University of Western Ontario. Electronic Thesis and Dissertation Repository. 4459 (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[18] *Étude sur l'Alimentation, la Nutrition et l'Environnement chez les Premières Nations* (EANEPN). La collecte des données a débuté dans 21 collectivités de Premières Nations en Colombie-Britannique en 2008-2009 et s'est poursuivie dans 9 collectivités de Premières Nations au Manitoba en 2010, 18 collectivités en Ontario en 2011-2012, 10 collectivités en Alberta en 2013, 11 collectivités dans la région Atlantique en 2014, et 14 Premières Nations en Saskatchewan en 2015.

Caribou meat is high in protein and other nutrients[19] and is often preferred to other wild meats by many Indigenous communities.[20] Caribou liver and marrow are also consumed; marrow can be used as butter and is considered a delicacy. Caribou meat is also described as an excellent trail food.[21] Dried caribou meat is very light, durable and nutritious, is an essential source of food during the winter months and does not easily spoil in summer.

The transition from a traditional diet, which is generally high in protein and nutrients and associated with physical outdoor activities and connection to the land (e.g. via hunting, fishing, trapping and gathering), to a more sedentary lifestyle and a diet high in refined and processed foods, has been linked to an increase in chronic disease such as a high rate of diabetes, cardiovascular disease, some cancers, and obesity.[22] For example, the decline in caribou consumption by the Cree in the 1970s was associated with a health epidemic in the community.[23] Giving up traditional foods and the related activities is associated with a loss of social and spiritual values, and a reduced sense of satisfaction, which can affect overall health.[24]

Economic value

Caribou provide significant economic value to Indigenous peoples.[25] They are used for food, clothing, shelter, art,

[19] Schuster, R. C., M. Gamberg, C. Dickson, and H. M. Chan. (2011). Assessing risk of mercury exposure and nutritional benefits of consumption of caribou (*Rangifer tarandus*) in the Vuntut Gwitchin First Nation community of Old Crow, Yukon, Canada. *Environmental Research*, 111(2011) : pp. 881-887

[20] Food Safety Network, 2009. Safe Preparation and Storage of Aboriginal Traditional/Country Foods: A Review. National Collaborating Centre for Environmental Health

[21] Tr'ondëk Hwëch'in Heritage Sites, *Nothing Wasted: Traditional Uses of Caribou*

[22] Seabert T., S. Pal, E. M. Krummel, J. M. Blais, P. Imbeault, M. A. Robidoux and F. Haman. (2013). Dietary practices in isolated First Nations communities of northern Canada: combined isotopic and lipid markers provide a good qualitative assessment of store-bought vs locally harvested foods consumption. *Nutrition & Diabetes*. 3, e92; Macmillan Publishers Limited

[23] Kuhnlein, H. V., and M. M. Humphries. (2017). *Traditional Animal Foods of Indigenous Peoples of Northern North America*. Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment, McGill University, Montréal

[24] Subnath, M. (2017)

[25] For example, responses to consultations for the boreal caribou recovery strategy, 2012, indicated that caribou have a commercial value (selling hides, art, etc.).

La viande de caribou est riche en protéines et autres nutriments[19], et de nombreuses communautés autochtones la préfèrent souvent aux autres viandes sauvages[20]. Le foie et la moelle osseuse du caribou sont aussi consommés; la moelle osseuse peut faire office de beurre et est considérée comme un aliment de choix. La viande de caribou est par ailleurs considérée comme étant un excellent aliment de randonnée[21]. La viande de caribou séchée est très légère, nutritive et se conserve longtemps; elle est un aliment essentiel durant l'hiver et ne s'avarie pas facilement en été.

Le passage d'une alimentation traditionnelle, généralement riche en protéines et en nutriments, et associée à des activités physiques en plein air et à un contact avec le territoire (par exemple par la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette), à un mode de vie plus sédentaire et à une alimentation riche en aliments traités et transformés, est lié à un accroissement de maladies chroniques, telles qu'un taux élevé de diabète, de maladies cardiovasculaires, de certains cancers, et d'obésité[22]. Par exemple, la diminution de la consommation de caribou par les Cris dans les années 1970 a été associée à une épidémie au sein de la communauté[23]. L'abandon des aliments traditionnels et des activités associées entraîne une perte de valeurs sociales et spirituelles et réduit le sentiment de satisfaction, ce qui peut affecter l'état de santé général[24].

Valeur économique

Le caribou constitue une valeur économique considérable pour les peuples autochtones[25]. L'espèce est utilisée dans

[19] Schuster, R. C., M. Gamberg, C. Dickson, et H. M. Chan. (2011). Assessing risk of mercury exposure and nutritional benefits of consumption of caribou (*Rangifer tarandus*) in the Vuntut Gwitchin First Nation community of Old Crow, Yukon, Canada. *Environmental Research*, 111(2011) : p. 881-887 (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[20] Food Safety Network, (2009). Safe Preparation and Storage of Aboriginal Traditional/Country Foods: A Review. National Collaborating Centre for Environmental Health (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[21] Tr'ondëk Hwëch'in Heritage Sites, *Nothing Wasted: Traditional Uses of Caribou* (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[22] Seabert T., S. Pal, E. M. Krummel, J. M. Blais, P. Imbeault, M. A. Robidoux et F. Haman. (2013). Dietary practices in isolated First Nations communities of northern Canada: combined isotopic and lipid markers provide a good qualitative assessment of store-bought vs locally harvested foods consumption. *Nutrition & Diabetes*. 3, e92; Macmillan Publishers Limited (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[23] Kuhnlein, H. V., et M. M. Humphries. (2017). *Traditional Animal Foods of Indigenous Peoples of Northern North America*. Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment, McGill University, Montréal (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[24] Subnath, M. (2017)

[25] Par exemple, les réponses aux consultations relatives au programme de rétablissement du caribou boréal, 2012, ont fait état du fait que le caribou a une valeur commerciale (vente de peaux, d'œuvres d'art, etc.).

tools, drums, etc.[26] Caribou hide is considered of the highest quality due to its strength, warmth, insulation, light weight and imperviousness,[27] and is used, among other things, to make clothing such as moccasins, gloves and laces.[28] Caribou bones and antlers are used to make tools such as needles, knives and knife sharpeners, spears, arrows, etc.

Furthermore, traditional caribou hunts have often been opportunities to hunt and gather other fauna and flora valued by Indigenous communities, providing additional economic benefits related to the uses of these animals and plants.[29]

For many Indigenous communities, caribou has been one of the primary sources of traditional foods.[30] However, the current level of consumption of traditional food in general, and caribou specifically, is below the desired level for many Indigenous households.[31,32] In recent decades, some Indigenous communities have self-imposed restrictions on harvesting caribou of all types due to its decline.[33] For example, as part of the traditional knowledge gathered to support the development of the boreal caribou recovery strategy, knowledge holders from the Manitoba Métis Federation highlighted: "Métis are known as Conservationists, and the Métis Laws of the Harvest have been handed down through generations. These Laws, whether written or oral, include protecting species that are

[26] West Moberly First Nations. (2009). p. 24

[27] Leech, S. M., Whittaker, C. and the Doig River First Nation. (2016). Madziih (caribou) Tsáá? ché ne dane Traditional Knowledge and Restoration Study. Report prepared for DRFN and the David Suzuki Foundation by the Firelight Group December, 2016. 60 pp. (p. 20)

[28] West Moberly First Nations. (2009). pp. 30-31; 37

[29] Royer, M. S., and T. M. Herrmann. (2011). Socioenvironmental changes in two traditional food species of the Cree First Nation of subarctic James Bay. *Cahiers de géographie du Québec*, *55*(156), 575-601. doi:10.7202/1008895ar

[30] Kuhnlein, H.V., B. Erasmus, D. Spigelski. (2009). *Indigenous Peoples' food systems: the many dimensions of culture, diversity and environment for nutrition and health.* Food and Agriculture Organization of the United Nations, Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment, Rome

[31] Comments received as part of the consultation process on the boreal caribou recovery strategy, 2012

[32] Leech, S. M., Whittaker, C. and the Doig River First Nation. (2016). p. 20

[33] Leech, S. M., Whittaker, C. and the Doig River First Nation. (2016). p. 20; and, Ungava Peninsula Caribou Aboriginal Roundtable. (2017). *A Long Time Ago in the Future: Caribou and the People of Ungava*, Montréal

l'alimentation et dans la fabrication de vêtements, d'abris, d'objets d'art, d'outils, de tambours, etc.[26] La peau du caribou est considérée comme étant de la plus haute qualité en raison de sa résistance, de sa légèreté, de son imperméabilité et de ses vertus isolantes, notamment pour conserver la chaleur [27], et elle est utilisée entre autres pour fabriquer des pièces d'habillement, comme des mocassins, des gants et des lacets[28]. Les os et les bois de caribou sont utilisés pour fabriquer divers outils, comme des aiguilles, des couteaux et des aiguisoirs à couteaux, des lances, des flèches, etc.

En outre, les expéditions de chasse traditionnelle au caribou sont souvent l'occasion de chasser et de récolter d'autres espèces animales ou végétales prisées par les communautés autochtones, ce qui leur apporte des avantages économiques additionnels liés aux utilisations de ces animaux et végétaux[29].

Pour de nombreuses communautés autochtones, le caribou est l'une des principales sources d'aliments traditionnels[30]. Cependant, le niveau actuel de consommation d'aliments traditionnels en général, et de caribou en particulier, est inférieur au niveau désiré pour de nombreux ménages autochtones[31,32]. Au cours des dernières décennies, certaines communautés autochtones ont volontairement limité leur récolte de caribou de tout type en raison du déclin de l'espèce[33]. Par exemple, durant les travaux visant à recueillir des connaissances traditionnelles aux fins de l'élaboration du programme de rétablissement du caribou boréal, des détenteurs de connaissances de la Fédération des Métis du Manitoba ont affirmé ce qui suit : « Les Métis sont reconnus pour être des protecteurs de

[26] West Moberly First Nations. (2009). p. 24

[27] Leech, S. M., Whittaker, C., et the Doig River First Nation. (2016). Madziih (caribou) Tsáá? ché ne dane Traditional Knowledge and Restoration Study. Report prepared for DRFN and the David Suzuki Foundation by the Firelight Group, December 2016. 60 p. (p. 20) (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[28] West Moberly First Nations. (2009). p. 30-31; 37

[29] Royer, M. S., et T. M. Herrmann. (2011). Socioenvironmental changes in two traditional food species of the Cree First Nation of subarctic James Bay. *Cahiers de géographie du Québec*, *55*(156), 575-601. doi:10.7202/1008895ar (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[30] Kuhnlein, H. V., B. Erasmus, D. Spigelski. (2009). *Indigenous Peoples' food systems: the many dimensions of culture, diversity and environment for nutrition and health*. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment, Rome (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[31] Commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation concernant le programme de rétablissement du caribou boréal, 2012

[32] Leech, S. M., Whittaker, C., et the Doig River First Nation. (2016). p. 20

[33] Leech, S. M., Whittaker, C., et the Doig River First Nation. (2016). p. 20; et, Ungava Peninsula Caribou Aboriginal Roundtable. (2017). *A Long Time Ago in the Future: Caribou and the People of Ungava*, Montréal (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

threatened."[34] Furthermore, some British Columbia Métis Nation knowledge holders indicated that they stopped or limited the hunt of boreal caribou in an effort to conserve populations.[35] Surveys carried out among First Nations living on reserve across provinces in Canada between 2008 and 2015 reveal that a large proportion (76%) of the respondents currently consumes traditional wild land mammals, while only a small proportion (6%) consumes caribou meat specifically, with the highest consumption in Saskatchewan and Ontario.[36] Of survey respondents, 74% indicated that they would like to eat more traditional food, including caribou. According to one study, "a harvesting level of two caribou per family per year for fresh and dry meat and for hide, would allow for ongoing subsistence and cultural use."[37] A traditional harvest of one caribou per family has been suggested by some Saskatchewan First Nation knowledge holders.[38] Furthermore, during discussions with Department of the Environment officials on the topic of caribou recovery targets, two British Columbia First Nations identified a minimum acceptable harvest level of one caribou per household of five per year, based on its historical importance to these First Nations. Current consumption levels, on the other hand, are estimated at 0.34 kg of caribou meat per person per year,[39] or 0.04 caribou[40] per household of five per year (average on First Nation reserve lands across provinces in Canada). Therefore, although caribou currently provides some economic benefit to Indigenous peoples as a source of food, its recovery has the potential to significantly increase these benefits. An illustrative example of the potential monetary value of this benefit is provided below.

l'environnement et les lois métisses sur la chasse se sont perpétuées de génération en génération. Ces lois, qu'elles soient écrites ou orales, comprennent la protection des espèces qui sont menacées[34]. » De plus, certains détenteurs de connaissances de la Nation métisse de la Colombie-Britannique ont indiqué que cette nation avait cessé ou limité la chasse au caribou boréal afin de contribuer à la conservation des populations[35]. Des enquêtes menées de 2008 à 2015 auprès de Premières Nations vivant dans des réserves réparties dans les provinces du Canada révèlent qu'une forte proportion (76 %) des répondants consomme actuellement des mammifères terrestres sauvages comme aliments traditionnels, et que seulement une faible proportion (6 %) consomme spécifiquement de la viande de caribou, la plus forte consommation étant observée en Saskatchewan et en Ontario[36]. Parmi les répondants, 74 % ont indiqué qu'ils aimeraient consommer davantage d'aliments traditionnels, dont du caribou. Selon une autre étude, une récolte de deux caribous par famille par année, permettant d'obtenir de la viande fraîche et séchée et des peaux, serait suffisante aux fins de subsistance et d'utilisation à des fins culturelles[37]. Des détenteurs de connaissances des Premières Nations de la Saskatchewan ont proposé une récolte traditionnelle d'un caribou par famille[38]. En outre, durant des discussions avec des agents du ministère de l'Environnement à propos des objectifs de rétablissement du caribou, deux Premières Nations de la Colombie-Britannique ont constaté que le niveau de récolte minimum acceptable est de un caribou par ménage de cinq personnes par année, sur la base de l'importance historique de l'espèce pour ces Premières Nations. Toutefois, les niveaux de consommation actuels sont estimés à 0,34 kg de viande de caribou par personne par année[39], soit 0,04 caribou[40] par ménage de cinq personnes par année (moyenne sur les terres de réserve de Premières Nations des provinces du Canada). Ainsi, bien que le caribou fournisse actuellement certains avantages économiques aux peuples autochtones en tant que source de nourriture, son rétablissement pourrait accroître ces avantages de façon importante. Un exemple illustrant la valeur monétaire potentielle de cet avantage est présenté ci-dessous.

---

[34] (2015). *Woodland caribou (*Rangifer tarandus *caribou) Aboriginal Traditional Knowledge summary reports : Manitoba*

[35] (2011). *British Columbia Aboriginal Traditional Knowledge summary reports*

[36] FNFNES. Reports

[37] Leech, S. M., Whittaker, C. and the Doig River First Nation. (2016). p. 20

[38] (2015). *Woodland caribou (*Rangifer tarandus *caribou) Aboriginal Traditional Knowledge report: Saskatchewan*

[39] FNFNES by province (data not available for Atlantic region and Québec; used Manitoba levels)

[40] Assumes one caribou has 45 kg of edible meat (InterGroup Consultants Ltd., (2013) Economic Valuation and Socio-Cultural Perspectives of the Estimated Harvest of the Beverly and Qamanirjuaq Caribou Herds)

[34] (2015). *Caribou des bois (*Rangifer tarandus *caribou), Manitoba : rapport sommaire des connaissances traditionnelles autochtones*

[35] (2011). *Colombie-Britannique : rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones*

[36] EANEPN. Rapports

[37] Leech, S. M., Whittaker, C., et the Doig River First Nation. (2016). p. 20

[38] (2015). *Connaissances traditionnelles autochtones sur le caribou des bois (*Rangifer tarandus *caribou) : Saskatchewan*

[39] EANEPN par province (données non disponibles pour la région Atlantique et le Québec; niveaux du Manitoba utilisés)

[40] Sur la base de 45 kg de viande comestible pour un caribou (InterGroup Consultants Ltd., (2013) Economic Valuation and Socio-Cultural Perspectives of the Estimated Harvest of the Beverly and Qamanirjuaq Caribou Herds)

Replacement cost estimate

The replacement cost valuation approach uses the cost of replacing a benefit stemming from a natural asset as an estimate of the value of that benefit. Its application is only appropriate under certain conditions, one of which is that the beneficiaries' willingness-to-pay for the benefit is greater than the replacement cost.[41,42] If this condition is met, the replacement cost can be an approximation of the minimum value of the benefit. However, this condition is difficult to confirm without carefully studying beneficiary behaviour.[43] In the current context, it is uncertain how Indigenous peoples may choose to replace caribou meat.[44]

Nevertheless, in the absence of knowing if the conditions are met, replacement cost may still be a useful proxy for the value of an environmental benefit if society has decided that the beneficiary has a right to that benefit, and society therefore has the obligation to replace it.[45] This is consistent with the boreal caribou recovery strategy which notes that "[a]chieving the recovery goal would allow for local population levels sufficient to sustain traditional Indigenous harvesting activities, consistent with existing Indigenous and treaty rights of Indigenous peoples of Canada."

Some First Nations have advocated for the use of the replacement cost approach to estimate the *minimum value* to Indigenous peoples of one benefit related to the caribou harvest — caribou meat as a source of food. Others do not support this approach as they are opposed to the idea of monetizing benefits from nature.[46] In order to ensure that the importance of caribou to Indigenous peoples is represented as comprehensively as possible, this analysis includes an *illustrative example, based on several uncertain assumptions*, of the potential value of boreal caribou purely as a source of food to Indigenous

[41] Adamowicz, W., T. Beckley, D. Hatton Macdonald, L. Just, M. Luckert, E. Murray, and W. Phillips. (1998). In search of forest resource values of indigenous peoples: Are nonmarket valuation techniques applicable? *Society & Natural Resources*, 11(1), pp. 51-66.

[42] Brown, T. C., and E. S. Burch. (1992). *Estimating the economic value of subsistence harvest of wildlife in Alaska.* pp. 203-254.

[43] Adamowicz, W., P. Boxall, M. Haener, Y. Zhang, D. Dosman, and J. Marois. (2004). An Assessment of the Impacts of Forest Management on Aboriginal Hunters: Evidence from Stated and Revealed Preference Data. *Forest Science* 50(2).

[44] Haener, M .K., D. Dosman, W. L. Adamowicz, and P. C. Boxall. (2001). Can Stated Preference Methods Be Used to Value Attributes of Subsistence Hunting by Aboriginal Peoples? A Case Study in Northern Saskatchewan. *American Journal of Agricultural Economics*. 83(5) Proceedings Issue, pp. 1334-1340.

[45] Brown, T. C., and E. S. Burch. (1992).

[46] Adamowicz, W., et al. (2004).

Estimation du coût de remplacement

L'approche d'évaluation du coût de remplacement utilise le coût de remplacement d'un avantage produit par un atout naturel à titre d'estimation de la valeur de cet avantage. Son application est seulement appropriée dans certaines conditions, dont l'une d'elles est que la volonté des bénéficiaires de payer pour l'avantage est plus grande que le coût de remplacement[41,42]. Si cette condition est remplie, le coût de remplacement peut être une estimation de la valeur minimale de l'avantage. Cependant, cette condition est difficile à confirmer sans un examen soigneux du comportement des bénéficiaires[43]. Dans le contexte actuel, il est difficile de savoir de quelle façon les Premières Nations pourraient choisir de remplacer la viande de caribou[44].

Néanmoins, sans savoir si ces conditions sont remplies, le coût de remplacement peut être utilisé comme indicateur utile de la valeur d'un avantage environnemental si la société a décidé que le bénéficiaire avait le droit à cet avantage; dans un tel cas, la société a l'obligation de le remplacer[45]. Cela correspond à ce qui a été noté dans le programme de rétablissement du caribou boréal : « L'atteinte de ce but de rétablissement assurerait le maintien d'un effectif suffisant chez les populations locales pour que les Autochtones puissent pratiquer leurs activités d'exploitation traditionnelles, conformément aux droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada. »

Certaines Premières Nations ont fait campagne en faveur de l'utilisation de l'approche du coût de remplacement pour estimer la *valeur minimale* pour les peuples autochtones de l'avantage provenant de la chasse du caribou, soit la viande de caribou comme source de nourriture. D'autres Premières Nations ne soutiennent pas cette approche parce qu'elles sont contre l'idée d'attribuer une valeur monétaire aux avantages de la nature[46]. Pour veiller à ce que l'importance du caribou pour les peuples autochtones soit représentée aussi exhaustivement que possible, cette analyse comprend *un exemple, fondé sur plusieurs*

[41] Adamowicz, W., T. Beckley, D. Hatton Macdonald, L. Just, M. Luckert, E. Murray et W. Phillips. (1998). In search of forest resource values of indigenous peoples: Are nonmarket valuation techniques applicable? *Society & Natural Resources*, 11(1), pp. 51-66. (Cette ressource est seulement disponible en anglais)

[42] Brown, T. C., et E. S. Burch. (1992). *Estimating the economic value of subsistence harvest of wildlife in Alaska.* p. 203-254. (Cette ressource est seulement disponible en anglais)

[43] Adamowicz, W., P. Boxall, M. Haener, Y. Zhang, D. Dosman et J. Marois. (2004). An Assessment of the Impacts of Forest Management on Aboriginal Hunters: Evidence from Stated and Revealed Preference Data. *Forest Science* 50(2). (Cette ressource est seulement disponible en anglais)

[44] Haener, M. K., D. Dosman, W. L. Adamowicz et P. C. Boxall. (2001). Can Stated Preference Methods Be Used to Value Attributes of Subsistence Hunting by Aboriginal Peoples? A Case Study in Northern Saskatchewan. *American Journal of Agricultural Economics*. 83(5) Proceedings Issue, p. 1334-1340. (Cette ressource est seulement disponible en anglais)

[45] Brown, T. C., et E. S. Burch. (1992).

[46] Adamowicz, W., *et al.*, (2004).

peoples across Canada. In the event that boreal caribou recovery is achieved, it is expected that these benefits would begin to accrue in 50 years, as recovery is expected to take at least that long.

As this analysis only accounts for the value of substitute sources of protein, it is a significant underestimate of the total value of boreal caribou to Indigenous peoples, given the many other benefits provided by this species, including additional economic benefits related to caribou hide, skin, bone, etc., and the many cultural and social benefits described above.

The baseline and policy scenarios and the associated assumptions used in this analysis are described below.

The baseline scenario was developed based on the current annual consumption of caribou per person living on First Nation reserve land in each province (while the average across provinces per household of five persons per year is 0.04 caribou, as discussed above, this varies across provinces). To take into account only boreal caribou consumption, as opposed to consumption of caribou in general,[47] consumption rates specific to ecozones where only boreal caribou is likely to be accessible were used. Each province's average consumption rates for those ecozones were applied to population estimates for First Nation communities overlapping boreal caribou habitat, assuming that caribou consumption rates on First Nation reserve lands are representative of consumption rates of all First Nation individuals in these regions.[48] The resulting baseline estimate of the total annual boreal caribou meat consumption by First Nations across provinces in Canada is approximately 3 600 kg (80 caribou) across about 7 000 people. This is an underestimate of current boreal caribou consumption by Indigenous peoples given that Inuit and Métis are not included due to lack of data. The Northwest Territories were not included in this analysis as it is expected that the majority of caribou consumed by Indigenous peoples in the Northwest Territories are not boreal caribou.

[47] Mountain Caribou in British Columbia and Alberta, Barren-Ground Caribou in Saskatchewan and Manitoba, and Eastern Migratory Caribou in Newfoundland and Labrador, Quebec, Ontario, and Manitoba. Other caribou populations were not taken into account based on their lack of proximity to boreal caribou or limited population size.

[48] The analysis includes registered population (population living on and off reserve) as per Indigenous and Northern Affairs Canada. Available at http://fnp-ppn.aandc-aadnc.gc.ca/fnp/Main/Index.aspx?lasng=eng.

hypothèses incertaines, de la valeur potentielle du caribou boréal purement comme source de nourriture pour les peuples autochtones du Canada. Dans l'éventualité où le rétablissement du caribou boréal serait atteint, on prévoit que ces avantages commenceraient à augmenter dans 50 ans, période minimale prévue du rétablissement.

Cette analyse tient seulement compte de la valeur de sources de protéine de substitution; elle constitue donc une sous-estimation importante de la valeur totale du caribou boréal pour les peuples autochtones, compte tenu des nombreux autres avantages de l'espèce, notamment les avantages économiques (par exemple peaux et os de caribou), culturels et sociaux susmentionnés.

Le scénario de référence et le scénario de politique, ainsi que les hypothèses connexes utilisées dans l'analyse sont décrits plus bas.

Le scénario de référence a été élaboré d'après la consommation annuelle actuelle de caribou par personne vivant sur une terre de réserve des Premières Nations dans chaque province (bien que la moyenne des provinces par année par ménage de cinq personnes soit de 0,04 caribou, comme il a été mentionné plus haut, la consommation varie d'une province à l'autre). Pour tenir compte seulement de la consommation de caribou boréal et non de la consommation de caribou de façon générale[47], les taux de consommation utilisés sont ceux des écozones où seulement le caribou boréal peut être accessible. Les taux de consommation moyens de chaque province pour ces écozones ont été appliqués aux estimations démographiques des collectivités autochtones chevauchant l'habitat du caribou boréal, en supposant que les taux de consommation du caribou sur les terres de réserves des Premières Nations sont représentatifs des taux de consommation de tous les membres des Premières Nations dans ces régions[48]. L'estimation de référence ainsi obtenue du total annuel de viande de caribou boréal consommée par les Premières Nations dans les provinces canadiennes est d'environ 3 600 kg (80 caribous) pour approximativement 7 000 personnes. Il s'agit d'une sous-estimation de la consommation actuelle de caribou boréal par les peuples autochtones parce que les Inuits et les Métis ne sont pas inclus, faute de données. Les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas été inclus dans l'analyse parce que la plus grande partie des caribous consommés par les peuples autochtones s'y trouvant ne seraient pas des caribous boréaux.

[47] Caribou des montagnes en Colombie-Britannique et en Alberta, caribou de la toundra en Saskatchewan et au Manitoba et caribou migrateur de l'Est à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, en Ontario et au Manitoba. D'autres populations de caribou n'ont pas été prises en compte du fait de leur éloignement des caribous boréaux ou de la taille restreinte de la population.

[48] L'analyse comprend la population inscrite (population vivant dans les réserves et hors réserves) selon Affaires autochtones et du Nord Canada. Disponible à : http://fnp-ppn.aandc-aadnc.gc.ca/fnp/Main/Index.aspx?lasng=eng&lang=fra.

As noted above, current consumption levels are not representative of a traditional lifestyle, given that many Indigenous peoples self-impose harvesting restrictions to reduce harm to unsustainable caribou populations.

To assess the potential benefits of boreal caribou recovery relative to this baseline level of consumption, the policy scenario considers the long-term recovery goal for boreal caribou, as defined in the recovery strategy, in which caribou populations are expected to be at a level "sufficient to sustain traditional Indigenous harvesting activities." As discussed above, one to two caribou per household per year has been suggested by some sources as the minimum required for traditional uses. To be conservative, the policy scenario assumes one caribou per household of five persons (9 kg of caribou meat per person per year) as the minimum level of consumption with the recovery of boreal caribou.

The number of people who would be consuming caribou in the policy scenario is uncertain. As previously noted, currently, only 6% of people living on First Nation reserve lands consume caribou (4% of those live in ecozones where only boreal caribou is likely to be accessible), while 74% of the respondents would like to eat more traditional food. It is expected that the former is a significant underestimate of the number of potential caribou consumers, while the latter could be a significant overestimate. Furthermore, the Indigenous population in Canada is growing, which could potentially further increase future caribou consumption. However, given the lack of other data, the 4% population proportion is used as the conservative assumption for the policy scenario. Based on this assumption, the total annual boreal caribou consumption by First Nations across provinces in Canada with boreal caribou recovery is estimated at about 62 400 kg (1 400 caribou) across 7 000 people. This represents an increase in consumption of about 59 000 kg per year, relative to the baseline. This estimate only takes into account First Nation individuals who are currently consuming caribou, whereas there may be many more who would like to consume boreal caribou if its populations were self-sustaining.

To determine the value of this increase in caribou consumption, a variety of replacement meats and their prices were considered.[49] The aim of the approach is to identify

[49] Meat substitute prices: elk meat and venison meat — Costco Wholesale (both are ground meat).

Comme il a été noté plus haut, les taux de consommation actuels ne sont pas représentatifs d'un mode de vie traditionnel puisque de nombreux autochtones s'imposent eux-mêmes des restrictions sur la chasse afin de réduire les dommages aux populations de caribous qui ne sont pas autosuffisantes.

Pour évaluer les avantages possibles du rétablissement du caribou boréal par rapport à ce niveau de consommation de référence, le scénario de politique envisage un objectif de rétablissement à long terme du caribou boréal, tel qu'il a été mentionné dans le programme de rétablissement, dans le cadre duquel les populations de caribous devraient être à des niveaux « suffisants chez les populations locales pour que les Autochtones puissent pratiquer leurs activités d'exploitation traditionnelles ». Comme il a été mentionné précédemment, certaines sources ont indiqué qu'un à deux caribous par ménage par année est le minimum requis aux fins traditionnelles. Pour obtenir une estimation prudente, le scénario de politique utilise un caribou par ménage de cinq personnes (9 kg de viande de caribou par personne par année) comme niveau minimal de consommation dans le cadre du programme de rétablissement du caribou boréal.

Le nombre de personnes qui consommeraient du caribou est incertain dans le scénario de politique. Comme il a été noté, à l'heure actuelle, seulement 6 % des gens vivant sur les terres de réserves des Premières Nations consomment du caribou (4 % des gens vivant dans des écozones où seulement le caribou boréal serait accessible), tandis que 74 % des répondants aimeraient manger davantage d'aliments traditionnels. Le premier pourcentage pourrait être une sous-estimation importante du nombre de consommateurs potentiels de caribou alors que le dernier pourcentage pourrait être une surestimation significative. De plus, la population autochtone du Canada augmente, ce qui pourrait faire accroître la consommation future de caribou. Toutefois, étant donné l'absence d'autres données, la proportion de 4 % de la population est utilisée comme hypothèse prudente dans le cadre du scénario de politique. Selon cette hypothèse, dans le cadre du programme de rétablissement du caribou, le taux annuel total de consommation de caribou boréal par les Premières Nations dans les provinces canadiennes est estimé à environ 62 400 kg (1 400 caribous) pour 7 000 personnes. Cela représente une augmentation d'approximativement 59 000 kg par année par rapport au scénario de référence. Cette estimation tient seulement compte des membres des Premières Nations qui consomment actuellement du caribou, alors qu'il pourrait y avoir beaucoup plus de personnes qui aimeraient manger du caribou boréal si ses populations étaient autosuffisantes.

Afin de déterminer la valeur de cette augmentation de la consommation de caribou, une variété de viandes de remplacement ainsi que leur prix ont été pris en compte[49].

[49] Prix de la viande de substitut : viande de wapiti et de venaison — Costco Wholesale (les deux viandes sont hachées). (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

the closest replacement in terms of quality at the lowest price. Elk and venison were identified as the closest substitutes to caribou meat, given their nutritional profiles (especially protein content). In addition, both meats are available at grocery stores at a relatively low cost in comparison to other meats considered.

Given that grocery prices in Northern communities can be over 110% greater than national average prices,[50] an upper range total cost was also estimated with this price adjustment.

Based on these assumptions, the total annual replacement cost of caribou meat is estimated to be between $1.5 million and $3.1 million undiscounted, using national average prices and Northern community prices, respectively. This equates to about $200 to $450 per year for each First Nation person consuming caribou. Given that recovery is expected to take at least 50 years, the present value is estimated to be between about $336,000 and $710,000 annually starting in 2069 (discounted at 3% by 50 years). This value is an approximation of the potential minimum incremental benefit of boreal caribou as a source of food with the recovery of this species, as compared to the current situation. Given data limitations, specifically regarding the number of Indigenous people consuming caribou now and in the future, this estimate is likely a significant underestimate and should be considered an illustrative example based on a series of conservative assumptions.

Value of caribou as iconic Canadian species

Studies on other at-risk species indicate that society values vulnerable species,[51] especially iconic or charismatic species.[52] Caribou are an iconic Canadian wildlife species, appearing on the 25 cent coin and as symbols on crests, shields and monuments throughout the country, for example on the Federal Court's Coat of Arms, the Newfoundland and Labrador Coat of Arms, the Nunavut Coat of Arms, and on several military regiment badges. Boreal caribou are one of Canada's most widely distributed large

[50] Veeraraghavan, G., K. Burnett, K. Skinner, P. Williams, D. Martin, A. Jamal, M. Ramsay, and C. Stothart. Food Secure Canada. *Paying for Nutrition: A Report on Food Costing in the North*. (2016).

[51] See for example, Jacobsen, J. B., Boiesen, J. H., Thorsen, B. J., and Strange, N. (2008). What's in a Name? The Use of Quantitative Measures vs. 'Iconized' Species When Valuing Biodiversity. *Environmental Resource Economics*. 39: 247-263, and Richardson, L., and Loomis, J. (2009). The Total Economic Value of Threatened, Endangered and Rare Species: An Updated Meta-Analysis. *Ecological Economics*, 68(5): 1536-1548.

[52] Richardson, L., and Loomis, J. (2009).

L'objectif de l'approche est de déterminer le remplacement se rapprochant le plus en termes de qualité, au plus bas prix. La viande de wapiti et de venaison sont les substituts les plus proches de la viande de caribou, étant donné les profils nutritionnels (notamment la teneur en protéines). De plus, les deux types de viande sont disponibles en épicerie à un prix relativement faible comparativement à d'autres viandes envisagées.

Dans les collectivités du Nord, le prix des denrées alimentaires peut être de plus de 110 % supérieur au prix moyen national[50]. Ainsi, une limite supérieure du coût total a également été estimée selon cet ajustement.

D'après ces hypothèses, le coût de remplacement annuel total de la viande de caribou est estimé entre 1,5 et 3,1 millions de dollars (valeur non actualisée), selon les prix moyens nationaux et les prix dans les collectivités du Nord, respectivement. Cela correspond à approximativement 200 à 450 $ par année pour chaque membre des Premières Nations consommant du caribou. Puisque le rétablissement du caribou boréal devrait prendre au moins 50 ans, la valeur actualisée serait d'environ 336 000 à 710 000 $ annuellement à partir de 2069 (valeur actualisée à 3 % dans 50 ans). Cette valeur est une estimation de l'avantage différentiel minimal possible du caribou boréal en tant que source de nourriture dans le cadre du programme de rétablissement, comparativement à la situation actuelle. Comme les données sont insuffisantes, particulièrement en ce qui concerne le nombre d'Autochtones consommant du caribou à l'heure actuelle et à l'avenir, il s'agit probablement d'une sous-estimation importante et devrait être considérée à titre d'exemple fondé sur un ensemble d'hypothèses prudentes.

Valeur du caribou à titre d'espèce emblématique du Canada

Selon des études sur d'autres espèces en péril, la société accorde une valeur aux espèces vulnérables[51], notamment les espèces emblématiques ou charismatiques[52]. Le caribou est une espèce sauvage emblématique du Canada, que l'on voit sur la pièce de 25 cents et sur des armoiries, des boucliers et des monuments partout au pays, par exemple sur les armoiries de la Cour fédérale, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut et sur plusieurs insignes de régiments militaires. Le caribou boréal est l'un des

[50] Veeraraghavan, G., K. Burnett, K. Skinner, P. Williams, D. Martin, A. Jamal, M. Ramsay, et C. Stothart. Réseau pour une alimentation durable. *Débourser pour se nourrir : Rapport sur l'évaluation du coût des aliments dans le Nord*. (2016).

[51] Se référer à, par exemple : Jacobsen, J. B., Boiesen, J. H., Thorsen, B. J. et Strange, N. (2008). What's in a Name? The Use of Quantitative Measures vs. 'Iconized' Species When Valuing Biodiversity. *Environmental Resource Economics*. 39: 247-263; et Richardson, L., et Loomis, J. (2009). The Total Economic Value of Threatened, Endangered and Rare Species: An Updated Meta-Analysis. *Ecological Economics,* 68(5): pp. 1536-1548. (Ces ressources sont seulement disponibles en anglais.)

[52] Richardson, L., et Loomis, J. (2009).

mammals; they are found in nine provinces and territories across Canada. The species is often used as a symbol of Canada's vast landscape. Furthermore, boreal caribou recovery could increase caribou viewing opportunities, which could in turn provide benefits to wildlife viewing enthusiasts.

Given the iconic status of caribou, studies have demonstrated that Canadians place value on their continued existence in Canada, regardless of whether Canadians will ever interact with the species directly.[53,54] For example, in a 2011 Alberta study, households surveyed were willing to pay, on average, approximately $197 per year for 50 years to ensure 3 self-sustaining Woodland Caribou herds, and approximately $349 per year for 50 years for 13 self-sustaining Woodland Caribou herds. Applying the results of this study to all households in Alberta except Indigenous households,[55] the Department of the Environment estimates the value to Albertans of a program to restore 3 to 13 caribou herds to self-sustaining status is between $298 million and $529 million annually for 50 years. This value could not be extrapolated to the rest of Canada, as the baseline and policy scenarios described in the study do not reflect situations in other provinces. Specifically, the Alberta baseline situation reflected fewer self-sustaining herds than in any other province; therefore, their recovery would represent a more significant change from the baseline. Although attitudes toward caribou conservation demonstrated in the study are expected to be shared by other Canadians, the willingness-to-pay per non-Albertan household may be lower to some extent. Note that these values are additional to Indigenous values related to caribou recovery.

Option value

Society often places a value on retaining the option of possible future uses associated with a species. The "option value" of boreal caribou to Canadians could stem from its

[53] Tanguay, M., W. L. Adamowicz and P. Boxall. (1995). *An Economic Evaluation of Woodland Caribou Conservation Programs in Northwestern Saskatchewan*. Project Report 95-01.

[54] Adamowicz, W., P. Boxall, M. Williams, and J. Louviere. (1998). Stated Preference Approaches for Measuring Passive Use Values: Choice Experiments and Contingent Valuation. *American Journal of Agricultural Economics*, 80(1): pp. 64-75.

[55] Based on the total number of households in 2016 (all family types including unattached individuals) minus the Indigenous population, given that the survey did not include Indigenous respondents. The value was adjusted for change in income between the study year and 2016 (newest data available) using an income elasticity of 1.

mammifères le plus largement répandu au pays; en effet, il est observé dans neuf provinces et territoires du Canada. L'espèce est souvent utilisée comme symbole du vaste paysage canadien. De plus, le rétablissement du caribou boréal augmenterait les occasions de voir l'espèce, ce qui pourrait procurer des avantages aux observateurs de la faune.

Des études ont montré que les Canadiens attachent une importance à l'existence continue du caribou au Canada, étant donné son statut emblématique, peu importe s'ils n'interagissent jamais directement avec l'espèce[53,54]. Par exemple, dans une étude réalisée en Alberta en 2011, les ménages interrogés étaient prêts à payer, en moyenne, environ 197 $ par année pendant 50 ans pour assurer la survie de 3 hardes de caribous des bois autosuffisantes et environ 349 $ par année pendant 50 ans pour assurer la survie de 13 hardes de caribous des bois autosuffisantes. En appliquant les résultats de cette étude à tous les ménages albertains à l'exception des ménages autochtones[55], le ministère de l'Environnement estime que la valeur que les Albertains accordent à un programme de restauration de 3 à 13 hardes de caribous pour qu'elles deviennent autosuffisantes est de 298 à 529 millions de dollars par année pendant 50 ans. Cette valeur n'a pas pu être extrapolée pour le reste du Canada puisque les scénarios de référence et de politique décrits dans l'étude ne reflètent pas la situation dans les autres provinces. Plus précisément, le scénario de référence de l'Alberta a montré qu'il y avait moins de hardes autosuffisantes que dans les autres provinces; leur rétablissement représenterait donc un changement plus important par rapport au scénario de référence. Même si l'opinion envers la conservation du caribou observée dans l'étude est potentiellement la même ailleurs au Canada, la volonté de payer des ménages non albertains pourrait être plus faible. Il est à noter que ces valeurs s'ajoutent aux valeurs autochtones attribuables au rétablissement du caribou.

Valeur d'option

La société accorde souvent une valeur à conserver l'option de possibles utilisations futures d'une espèce. La « valeur d'option » du caribou boréal pour les Canadiens pourrait

[53] Tanguay, M., W. L. Adamowicz et P. Boxall. (1995). *An Economic Evaluation of Woodland Caribou Conservation Programs in Northwestern Saskatchewan*. Project Report 95-01. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[54] Adamowicz, W., P. Boxall, M. Williams et J. Louviere. (1998). Stated Preference Approaches for Measuring Passive Use Values: Choice Experiments and Contingent Valuation. *American Journal of Agricultural Economics*, 80(1): pp. 64-75. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[55] Basé sur le nombre total de ménages en 2016 (tous types de famille, y compris les personnes seules) moins la population autochtone, étant donné que l'enquête n'incluait pas les répondants autochtones. La valeur a été ajustée en fonction de la variation du revenu entre l'année d'étude et 2016 (dernières données disponibles) en utilisant une élasticité du revenu de 1.

antlers[56] or its bone marrow,[57] both of which could have health benefits. Furthermore, the preservation of genetic information is important for future biodiversity.[58] Genetic and genomic information could be used to inform research on evolutionary history and to inform future research on ungulate fitness and diseases (including resistance and susceptibility), functional genomics, etc., some of which is currently being explored.[59]

Co-benefits: Value of caribou habitat

Boreal caribou recovery would require the maintenance and restoration of some portion of its habitat, as described in the recovery strategy. The protection and restoration of this habitat would result in additional benefits not directly related to caribou, but still attributable to caribou recovery efforts. This attribution could only be made to habitat that would be destroyed in the absence of caribou recovery efforts and any new habitat that would be created through restoration efforts aimed at boreal caribou recovery. It is uncertain at this time which specific habitat may be protected or restored to recover boreal caribou. Furthermore, any co-benefits related to habitat protection would be taken into account in the existence value estimates described above, as these were included in the study of the Alberta caribou recovery program. Therefore, this section provides an overview of the benefits stemming from boreal caribou habitat overall for context only.

Ecosystems where boreal caribou are found — primarily mature coniferous forests, peatlands and alpine

[56] Biernaskie, Jeff, Faculty of Veterinary Medicine. "Self-healing reindeer antlers could lead to breakthrough in human skin regeneration." University of Calgary, News; and, Jain, S. (2016). Cell Culture Models For Studying Prion Propagation And Anti-prion Compounds. A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies in partial fulfilment of the requirements for the Degree of Master of Science, Graduate Program in Veterinary Medical Sciences, Calgary, Alberta.

[57] Meng, M. S., G. C. West, and L. Irving. (2003). Fatty acid composition of caribou bone marrow. *Comparative Biochemistry and Physiology,* 30(1): July 1, 1969, pp. 187-191.

[58] Yannic, G., Pellissier, L., Ortego, J., Lecomte, N., Couturier, Cuyler, C., Dussault, C., Hundertmark, K. J., Irvine, R. J., Jenkins, D. A., Kolpashikov, L., Mager, K., Musiani, M., Parker, K. L., Røed, K. H., Sipko, T., Þórisson, S. G., Weckworth, B. V., Guisan, A., Bernatchez, L., and Côté, S. D. (2014). Genetic diversity in caribou linked to past and future climate change. *Nature Climate Change,* 4: pp. 132-137.

[59] Courtois, R., Bernatchez, L., Ouellet, J. P. and Breton, L. (2003). Significance of caribou (Rangifer tarandus) ecotypes from a molecular genetics viewpoint. *Conservation Genetics*, 4: pp. 393-404. doi: 10.1023/A:1024033500799.

découler de ses bois[56] ou de sa moelle osseuse[57], qui pourraient dans les deux cas avoir des bienfaits sur la santé. De plus, la préservation de données génétiques est importante pour la biodiversité future[58]. Les données génétiques et génomiques pourraient aider, entre autres, la recherche sur l'histoire de l'évolution, la condition physique et les maladies des ongulés (dont la résistance et la sensibilité) et la génomique fonctionnelle; certains de ces sujets sont actuellement examinés[59].

Avantages conjoints : valeur de l'habitat du caribou

Le rétablissement du caribou boréal nécessiterait la conservation et la remise en état de certaines portions de son habitat, tel qu'il est décrit dans le programme de rétablissement. La protection et la remise en état de son habitat entraîneraient des avantages supplémentaires qui ne seraient pas directement liés au caribou, mais qui seraient tout de même attribuables aux mesures de rétablissement du caribou. Cette attribution toucherait seulement l'habitat qui serait détruit en l'absence de mesures de rétablissement et le nouvel habitat créé par le biais de mesures de remise en état visant le rétablissement du caribou boréal. À l'heure actuelle, il existe une incertitude entourant les portions précises de l'habitat qui pourraient être protégées ou remises en état aux fins de rétablissement du caribou boréal. De plus, tout avantage conjoint lié à la protection de l'habitat serait pris en compte dans les estimations de la valeur de l'existence décrites ci-dessus, puisque les avantages conjoints ont été inclus dans l'étude du programme de rétablissement du caribou de l'Alberta. La présente section donne donc un aperçu des avantages provenant de l'ensemble de l'habitat du caribou boréal, aux fins de mise en contexte seulement.

Les écosystèmes où se trouve le caribou boréal, principalement des forêts de conifères matures, des tourbières et

[56] Biernaskie, Jeff, Faculty of Veterinary Medicine. "Self-healing reindeer antlers could lead to breakthrough in human skin regeneration." University of Calgary, News.; et, Jain, S. (2016). Cell Culture Models For Studying Prion Propagation And Anti-prion Compounds. A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies in partial fulfilment of the requirements for the Degree of Master of Science, Graduate Program in Veterinary Medical Sciences, Calgary, Alberta. (Ces ressources sont seulement disponibles en anglais.)

[57] Meng, M. S., G. C. West, et L. Irving. (2003). Fatty acid composition of caribou bone marrow. *Comparative Biochemistry and Physiology*, 30(1): July 1, 1969, pp. 187-191. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[58] Yannic, G., Pellissier, L., Ortego, J., Lecomte, N., Couturier, Cuyler, C., Dussault, C., Hundertmark, K. J., Irvine, R. J., Jenkins, D. A., Kolpashikov, L., Mager, K., Musiani, M., Parker, K. L., Røed, K. H., Sipko, T., Þórisson, S. G., Weckworth, B. V., Guisan, A., Bernatchez, L. et Côté, S. D. (2014). Genetic diversity in caribou linked to past and future climate change. *Nature Climate Change*, 4: pp. 132-137. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[59] Courtois, R., Bernatchez, L., Ouellet, J. P. et Breton, L. (2003). Significance of caribou (Rangifer tarandus) ecotypes from a molecular genetics viewpoint. *Conservation Genetics*, 4: pp. 393-404. doi: 10.1023/A:1024033500799. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

areas[60] — provide many benefits to Canadians, including aesthetic and recreational opportunities, and ecological services such as nitrogen cycling, carbon storage and sequestration, air filtration, flood control, water flow mitigation, and water filtration.[61]

For example, boreal forests store and sequester a large amount of carbon. Boreal forests play an essential role in the carbon cycle, as they store about 49% of carbon worldwide.[62] According to one study,[63] the Canadian boreal forest (biomass and soil) stores 47.5 billion tonnes of carbon (or 174 billion tonnes of CO_2[64]) and sequesters 103.6 million tonnes of carbon annually (or 384 million tonnes of CO_2). The same study estimates that peatlands of the Canadian boreal forests store 19.5 billion tonnes of carbon (or 71.5 billion tonnes of CO_2) and sequester 21.4 million tonnes of carbon per year (or 78 million tonnes of CO_2). Absent this sequestration, net emissions would be even higher.

Additionally, forests help regulate water flow, prevent flooding, reduce run-off, control erosion[65] and offer, along with wetlands and peatlands, clean water via water filtration. Flood control and water filtration by peatlands are estimated to be the boreal forest's ecosystem service with the highest economic value.[66]

Furthermore, the protection of caribou habitat would in turn protect lichen, which is an essential part of the caribou diet. Lichen and its nitrogen-fixing bacteria are important for soil ecology and microbiology, increasing the health of ecosystems for other species. The seasonal

[60] Environment Canada. (2012). *Recovery Strategy for the Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*), Boreal population, in Canada*. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. xi + 138 pp. (p. 7).

[61] Nabuurs, G. J., O. Masera, K. Andrasko, P. Benitez-Ponce, R. Boer, M. Dutschke, E. Elsiddig, J. Ford-Robertson, P. Frumhoff, T. Karjalainen, O. Krankina, W. A. Kurz, M. Matsumoto, W. Oyhantcabal, N. H. Ravindranath, M. J. Sanz Sanchez, and X. Zhang. (2007). Forestry. In Climate Change 2007: Mitigation. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [B. Metz, O. R. Davidson, P. R. Bosch, R. Dave, L. A. Meyer (eds)], Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.

[62] Goa, B. (2018). Carbon Storage Dynamics and Tree Growth Response to Species Diversity in Boreal Forests, Faculty of Natural Resources Management, Lakehead University.

[63] Anielski, M. and S. Wilson. (2009). Counting Canada's Natural Capital: assessing the real value of Canada's boreal ecosystems. 2009 Update. Ottawa: Canadian Boreal Institute.

[64] Brander, M. and G. Davis. (2012). Greenhouse Gases, CO2, CO2e, and Carbon: What Do All These Terms Mean? Ecometrica.

[65] Nabuurs, G. J., et al. (2007).

[66] Anielski, M. and S. Wilson. (2009).

des zones alpines[60], offrent de nombreux avantages pour les Canadiens, notamment des possibilités récréatives et esthétiques, de même que des services écologiques (par exemple le cycle de l'azote, le stockage et la séquestration du carbone, la filtration de l'air, la régulation des crues, l'atténuation des inondations et la filtration de l'eau)[61].

À titre d'exemple, les forêts boréales stockent et séquestrent de grandes quantités de carbone. Ces forêts jouent un rôle essentiel dans le cycle du carbone puisqu'elles stockent environ 49 % du carbone partout dans le monde[62]. Selon une étude[63], la forêt boréale canadienne (biomasse et sol) permet le stockage de 47,5 millions de tonnes de carbone (ou 174 milliards de tonnes de CO_2[64]) et la séquestration de 103,6 millions de tonnes de carbone par année (ou 384 millions de tonnes de CO_2). La même étude a permis d'estimer que les tourbières des forêts boréales canadiennes stockent 19,5 milliards de tonnes de carbone (ou 71,5 milliards de tonnes de CO_2) et séquestrent 21,4 millions de tonnes de carbone par année (ou 78 millions de tonnes de CO_2). Sans cette séquestration, l'émission nette de CO_2 serait encore plus élevée.

De plus, les forêts aident à réguler le débit d'eau, à éviter les inondations, à réduire le ruissellement et à limiter l'érosion[65], et fournissent, avec les milieux humides et les tourbières, de l'eau propre grâce à la filtration. Le contrôle des inondations et la filtration de l'eau par les tourbières seraient les services écosystémiques des forêts boréales ayant la valeur économique la plus élevée[66].

La protection de l'habitat du caribou permettrait également de protéger le lichen, élément essentiel de l'alimentation de l'espèce. Le lichen et ses bactéries fixatrices d'azote sont importants pour l'écologie et la microbiologie du sol, et ils augmentent la santé des écosystèmes pour les

[60] Environnement Canada. (2012). *Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. xxi + 152 pp. (p. 8).

[61] Nabuurs, G. J., O. Masera, K. Andrasko, P. Benitez-Ponce, R. Boer, M. Dutschke, E. Elsiddig, J. Ford-Robertson, P. Frumhoff, T. Karjalainen, O. Krankina, W. A. Kurz, M. Matsumoto, W. Oyhantcabal, N. H. Ravindranath, M. J. Sanz Sanchez, and X. Zhang. (2007). Forestry. In Climate Change 2007: Mitigation. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [B. Metz, O. R. Davidson, P. R. Bosch, R. Dave, L. A. Meyer (éd.)], Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.

[62] Goa, B. (2018). Carbon Storage Dynamics and Tree Growth Response to Species Diversity in Boreal Forests, Faculty of Natural Resources Management, Lakehead University. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[63] Anielski, M. et S. Wilson. (2009). Les chiffres qui comptent vraiment : évaluation de la valeur réelle du capital naturel et des écosystèmes boréaux du Canada, mise à jour de 2009, Ottawa, Initiative boréale canadienne.

[64] Brander, M. and G. Davis. (2012). Greenhouse Gases, CO2, CO2e, and Carbon: What Do All These Terms Mean? Ecometrica. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

[65] Nabuurs, G. J., *et al.* (2007).

[66] Anielski, M. et S. Wilson. (2009).

migration of caribou to non-lichen rich areas can also result in the transfer, via droppings, of nitrogen-related benefits to other ecosystems.

Finally, the conservation of boreal caribou can simultaneously enhance the conservation of other boreal species that share the same ecosystem.[67] Caribou are often considered to be an indicator of the magnitude of the anthropogenic impact in their habitat ecosystems, and are an umbrella species for the boreal forest biodiversity at large.[68] Boreal caribou share their habitat with approximately 40 different threatened or endangered species at risk in Canada, and so protecting their habitat can contribute to protecting Canada's biodiversity. Examples of species at risk that share the same ecosystem with boreal caribou include the Northern Myotis Bat, wolverine and the Canada Warbler. The Canadian boreal forest is also home to many other species that offer valuable ecosystem services, such as pollination and controlling the spread of vector-borne disease.

If destroyed, the ecosystems that provide habitat for boreal caribou are generally slow to regenerate. Thus, protecting habitat for the boreal caribou also protects sustainability of ecosystem services along with other species that share this habitat.

Costs related to the Order

The baseline scenario for the cost analysis includes activities ongoing on federally administered lands where boreal caribou critical habitat may be found, and incorporates any projected changes over the next 10 years (2019–2028) that would occur without the proposed Order in place. An analytical period of 10 years was selected, as section 24 of SARA states that the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada must reassess the status of the species every 10 years.

The following steps were taken to assess the potential costs of the proposed Order to stakeholders and Indigenous peoples. First, a spatial analysis was conducted by overlaying caribou ranges with federal properties that could be subject to the proposed Order. Second, each federal organization administering potentially implicated properties was sent a list of these properties along with questions seeking confirmation on property locations relative to caribou habitat, and clarification on current and future activities that may affect critical habitat. For any identified activities, further assessment was conducted on cost implications of mitigation measures to

[67] Bichet, O., A. Dupuch, C. Hébert, H. L. Le Borgne, D. Fortin. (2016). Maintaining animal assemblages through single-species management: the case of threatened caribou in boreal forest. *Ecological Applications*, 26(2), pp. 612-623.
[68] Environment Canada. (2012).

autres espèces. La migration saisonnière du caribou dans des zones qui ne sont pas riches en lichen peut aussi entraîner le transfert, par des excréments, d'avantages liés à l'azote dans d'autres écosystèmes.

Enfin, la conservation du caribou boréal peut simultanément améliorer la conservation d'autres espèces boréales qui partagent le même écosystème[67]. Le caribou est souvent considéré comme un indicateur de l'ampleur des effets anthropiques dans les écosystèmes de son habitat, et est une espèce parapluie pour toute la biodiversité des forêts boréales[68]. Le caribou boréal partage son habitat avec quelque 40 espèces menacées ou en voie de disparition au Canada; ainsi, la protection de l'habitat du caribou peut contribuer à la protection de la biodiversité du pays. Au nombre des espèces en péril qui partagent le même écosystème que le caribou boréal, on retrouve la chauve-souris nordique, le carcajou et la Paruline du Canada. Les forêts boréales du Canada sont également la résidence de nombreuses espèces qui offrent des services écosystémiques précieux, comme la pollinisation et le contrôle de la propagation de maladies à transmission vectorielle.

S'ils sont détruits, les écosystèmes abritant le caribou boréal se régénèrent généralement lentement. Ainsi, la protection de l'habitat du caribou boréal permet également de protéger la durabilité des services écosystémiques ainsi que les autres espèces qui partagent cet habitat.

Coûts liés à l'Arrêté

La situation de référence pour cette analyse des coûts comprend les activités en cours sur les terres administrées par le gouvernement fédéral où pourrait se trouver de l'habitat essentiel du caribou boréal, et tient compte de tous les changements projetés pour les 10 prochaines années (2019-2028) qui auraient lieu en l'absence de l'arrêté proposé. La période d'analyse choisie est de 10 ans parce que l'article 24 de la LEP indique que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada doit réévaluer la situation de l'espèce tous les 10 ans.

Les étapes énoncées ci-après ont été suivies afin d'évaluer les coûts potentiels découlant de l'arrêté proposé pour les intervenants et les peuples autochtones. Une analyse spatiale a d'abord été effectuée en superposant les aires de répartition du caribou aux propriétés fédérales susceptibles d'être visées par l'Arrêté. Deuxièmement, une liste de ces propriétés a été envoyée à chaque organisme fédéral administrant des propriétés possiblement visées, accompagnée de questions visant à confirmer l'emplacement des propriétés par rapport à l'habitat du caribou et à préciser les activités actuelles et futures qui pourraient toucher l'habitat essentiel. Pour chacune de ces activités,

[67] Bichet, O., A. Dupuch, C. Hébert, H. L. Le Borgne, D. Fortin. (2016). Maintaining animal assemblages through single-species management: the case of threatened caribou in boreal forest. *Ecological Applications*, 26(2), pp. 612-623.
[68] Environnement Canada. (2012).

avoid habitat destruction. Furthermore, the implications of not being able to implement planned activities were considered, if mitigation was unlikely to be sufficient to prevent habitat destruction.

les coûts liés aux mesures d'atténuation devant être prises pour éviter la destruction de l'habitat ont été évalués. De plus, l'éventualité que les activités planifiées puissent ne pas être réalisées a été prise en compte, advenant que les mesures d'atténuation soient insuffisantes pour empêcher la destruction de l'habitat.

The potential for the Minister of the Environment to issue permits under paragraph 73(2)(c) of SARA was also considered. Such permits could allow for habitat destruction under certain conditions. Permits are assessed on a case-by-case basis at the time of application and would be granted only where all reasonable alternatives were considered and the best solution is adopted; all feasible measures are taken to minimize the negative impact of the activity; and the activity will not jeopardize the survival or recovery of the species. Although no conclusions can be made on whether a permit could be issued prior to the submission of an application, this analysis takes into account the potential labour cost implications of permit application development and review. The development of a permit application is estimated to cost approximately $4,900, while costs related to the Department of the Environment review of the application are estimated at about $3,200.

La délivrance possible de permis par le ministre de l'Environnement aux termes de l'alinéa 73(2)c) de la LEP a également été prise en considération. En vertu de ces permis, la destruction de l'habitat pourrait être autorisée sous certaines conditions. Les demandes de permis sont évaluées au cas par cas, et les permis ne sont délivrés que lorsque toutes les solutions de rechange raisonnables ont été envisagées et que la meilleure solution a été retenue; lorsque toutes les mesures possibles sont prises afin de minimiser les conséquences négatives de l'activité; lorsque l'activité ne mettra pas en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce. Bien qu'on ne puisse déterminer, avant la présentation d'une demande, si un permis pourra être délivré, cette analyse tient compte des frais de main-d'œuvre liés à la préparation et à l'examen des demandes de permis. Le coût de la préparation d'une demande de permis est estimé à environ 4 900 $, tandis que le coût lié à l'examen de la demande par le ministère de l'Environnement est estimé à environ 3 200 $.

More than 300 potentially implicated properties were identified, administered by 11 federal organizations. For the majority of these properties, federal organizations did not foresee any activities that may affect critical habitat. However, several activities or projects were identified that required further assessment in terms of potential for boreal caribou critical habitat destruction and costs associated with avoiding destruction.

Plus de 300 propriétés possiblement visées par le projet d'arrêté, administrées par 11 organismes fédéraux, ont été dénombrées. Pour la majorité de ces propriétés, les organismes fédéraux ne prévoyaient pas d'activités susceptibles de toucher l'habitat essentiel. Cependant, on a relevé plusieurs activités ou projets devant faire l'objet d'une évaluation plus poussée quant à la possibilité de destruction de l'habitat essentiel du caribou boréal et aux coûts nécessaires pour éviter cette destruction.

As noted, the largest federal property that would be subject to the proposed Order is the Edéhzhíe Protected Area and candidate national wildlife area, which was recently designated as an Indigenous protected area by the Dehcho First Nations and the Government of Canada. Edéhzhíe's current protections do not allow for any major developments, or natural resource exploration or extraction. With the proposed designation of the national wildlife area in 2020, protections would be similar to those provided by the proposed Order. Current uses on the property include traditional activities, research and monitoring. These are expected to continue with the national wildlife area designation and are not expected to have implications for critical habitat.

Comme il est indiqué, la plus grande propriété fédérale qui serait assujettie à l'arrêté proposé est l'aire protégée et réserve nationale de faune candidate Edéhzhíe, qui a récemment été désignée comme aire protégée autochtone par les Premières Nations du Dehcho et le gouvernement du Canada. Les mesures de protection actuelles visant l'aire protégée d'Edéhzhíe empêchent tout développement important et tout projet d'exploration ou d'extraction de ressources naturelles. Avec la désignation de réserve nationale de faune prévue en 2020, les mesures de protection devraient s'apparenter à celles qui sont prévues dans l'arrêté proposé. Les utilisations actuelles de la propriété comprennent les activités traditionnelles, la recherche et le suivi. Ces activités devraient se poursuivre lorsque l'aire sera désignée comme réserve nationale de faune et ne devraient pas avoir de répercussions sur l'habitat essentiel.

Twelve planned contaminated site clean-up or remediation projects overlap boreal caribou habitat on federally administered lands. These projects range from short, one-season clean-up activities to multi-year remediation

Douze projets de nettoyage ou de remise en état de sites contaminés chevauchent l'habitat du caribou boréal sur des terres administrées par le gouvernement fédéral. Ces projets sont variés, allant d'activités de nettoyage durant

efforts. The goal of these projects is generally to reduce or mitigate risks to the environment and human health. These projects have undergone a separate environmental review process. Some of these projects may temporarily destroy critical habitat and would therefore require a permit application under paragraph 73(2)(c) of SARA if the proposed Order was in force. In the event that all 12 identified projects require a permit, the total permit application cost is estimated at $58,000 for applicants and $38,000 for the Department of the Environment. In the event that such projects could not be completed, the Government of Canada would continue to hold millions of dollars in liabilities indefinitely. However, given the nature of these clean-up and remediation projects, the potential for SARA permit issuance, where applicable, is considered high given that the objective of the projects is to mitigate and manage risks to the environment.

Furthermore, Natural Resources Canada identified a large three-phase project in the Northwest Territories that may require the construction of a road to complete Phase 3. In this case, a permit application could be required, and it is also possible that a habitat offset may be required to meet the conditions of a SARA permit. The offset could involve the closure of an existing road in boreal caribou critical habitat, which is estimated to cost $1,750 per kilometre.

In addition, a conventional natural gas operation was identified on one federally administered property overlapping potential critical habitat in Saskatchewan. The remaining production associated with this operation is expected to be low; as of the end of 2016, the remaining reserves at the relevant gas pools were only 5% of initially established reserves.[69] Furthermore, production peaked in 1995, and no new wells have been drilled since 2008.[70] The year-over-year decrease in production has been 10% on average since 1997.[71] Therefore, it is likely that no new wells will be drilled as part of this operation. Nevertheless, it was assumed that a permit could be sought by the operator with the implementation of the proposed Order, and this permit application was taken into account in the total cost estimate. There are no known plans for other operations on the property.

[69] Government of Saskatchewan. Natural Gas Reserves and Reservoir Data.
[70] Wood Mackenzie. Database.
[71] IHS Markit Canada Ltd. (2017). Monthly Well Production. Geodatabase Format. Downloaded from IHS SDE data hub.

une seule saison à des activités de remise en état échelonnées sur plusieurs années. Ces projets visent généralement à réduire ou à atténuer les risques pour l'environnement et la santé humaine. Ils ont fait l'objet d'un processus d'examen environnemental distinct. Certains d'entre eux pourraient entraîner la destruction temporaire d'habitat essentiel et nécessiteraient donc un permis aux termes de l'alinéa 73(2)c) de la LEP si l'arrêté proposé était adopté. Si les 12 projets nécessitaient un permis, le coût total lié aux demandes de permis serait d'environ 58 000 $ pour les demandeurs et 38 000 $ pour le ministère de l'Environnement. Si ces projets ne pouvaient être réalisés, le gouvernement du Canada détiendrait indéfiniment des millions de dollars en passif. Toutefois, compte tenu de la nature de ces projets de nettoyage et de remise en état, la probabilité de délivrance de permis aux termes de la LEP, le cas échéant, est considérée comme élevée puisque l'objectif visé par les projets est d'atténuer et de gérer les risques pour l'environnement.

De plus, Ressources naturelles Canada a signalé un grand projet en trois phases dans les Territoires du Nord-Ouest qui pourrait nécessiter la construction d'une route pour la réalisation de la phase 3. Dans ce cas, une demande de permis pourrait être nécessaire, et il est également possible qu'un plan de compensation des pertes d'habitat soit exigé pour satisfaire aux conditions liées au permis délivré aux termes de la LEP. Les mesures de compensation pourraient comprendre la fermeture d'une route existante dans l'habitat essentiel du caribou boréal, ce qui devrait coûter 1 750 $ par kilomètre.

En outre, des activités d'exploitation de gaz naturel classique ont été signalées dans une propriété administrée par le gouvernement fédéral qui chevauche un habitat essentiel potentiel en Saskatchewan. La production restante associée à ces activités devrait être faible; à la fin de 2016, les réserves restantes dans les gisements pertinents ne s'élevaient qu'à 5 % des réserves établies initialement[69]. De plus, la production a culminé en 1995, et aucun nouveau puits n'a été foré depuis 2008[70]. La réduction d'une année à l'autre est de 10 % en moyenne depuis 1997[71]. Il est donc probable qu'aucun nouveau puits ne soit foré dans le cadre de ces activités. Néanmoins, on considère qu'un permis pourrait être demandé par l'exploitant avec l'adoption de l'arrêté proposé, et cette demande de permis a été prise en compte dans l'estimation des coûts totaux. Aucune autre activité connue n'est planifiée sur cette propriété.

[69] Gouvernement de la Saskatchewan. Natural Gas Reserves and Reservoir Data. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)
[70] Wood Mackenzie. Database. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)
[71] IHS Markit Canada Ltd. (2017). Production des puits mensuelle. Format de base de données géographiques. Téléchargé depuis IHS SDE data hub. (Cette ressource est seulement disponible en anglais.)

A number of additional projects and activities were identified by government departments that could require a permit application, although this requirement is uncertain at this time. To be conservative, the analysis assumed permit applications for each property where such a project or activity was identified. For example, the Department of National Defence declared five properties overlapping potential boreal caribou critical habitat where military activities could potentially affect that habitat.

Overall, 23 permit applications were included in the analysis, with a total estimated cost to the Department of the Environment of $73,000 and a total cost to applicants of $112,000.

Enforcement costs

The federal government would incur incremental costs related to inspections, investigations and enforcement measures (including prosecutions) to deal with alleged offences under the proposed Order. In the first year of operation, inspections would be conducted on properties based on prioritization, focusing on those properties with high potential for caribou conservation and for potential of non-compliance. In subsequent years, the Department would conduct planned inspections on targeted sites. The estimated total for the first year of operation is $326,000, and the estimated total for each subsequent year is $165,000.

Compliance promotion

A compliance promotion plan has been prepared for the proposed Order and it is anticipated that compliance promotion activities would cost approximately $10,000 to the Government of Canada during the year following the coming into force of the proposed Order. Compliance promotion activities would include updates to the Species at Risk Public Registry and outreach to federal land managers.

Cost summary

The present value of all costs described above is estimated at about $1.75 million over 10 years, $1.58 million of which is attributed to enforcement costs. No costs to Indigenous peoples were identified.

"One-for-One" Rule

Section 5 of the *Red Tape Reduction Act* (the "One-for-One" Rule) does not apply, as the proposed Order would not impose any new administrative burden on business.

D'autres projets et activités pouvant nécessiter une demande de permis ont été relevés par les ministères, bien que cette exigence ne soit pas encore certaine. Par mesure de prudence, il a été considéré, aux fins de l'analyse, que des permis devraient être demandés pour chacune des propriétés où se déroulent ces projets ou activités. Ainsi, le ministère de la Défense nationale a déclaré l'existence de cinq propriétés chevauchant l'habitat essentiel potentiel du caribou boréal où des activités militaires pourraient nuire à l'habitat.

Au total, 23 demandes de permis ont été incluses dans l'analyse, pour un coût estimatif total de 73 000 $ pour le ministère de l'Environnement et de 112 000 $ pour les demandeurs.

Coûts liés à l'application de la loi

Le gouvernement fédéral engagerait des coûts différentiels relativement aux inspections, aux enquêtes et aux mesures d'application de la loi (y compris les poursuites) pour traiter les infractions présumées à l'arrêté proposé. Au cours de la première année d'activité, les inspections seraient effectuées sur les propriétés en fonction de l'ordre de priorité, avec l'accent mis sur les propriétés avec un potentiel élevé pour la conservation du caribou et avec un risque de non-conformité. Au cours des années suivantes, le Ministère effectuerait des inspections planifiées sur des sites cibles. Le coût total pour la première année d'activité est estimé à 326 000 $, et le coût total estimé pour chacune des années subséquentes est estimé à 165 000 $.

Promotion de la conformité

Un plan de promotion de la conformité a été préparé pour l'arrêté proposé, et il est prévu que les activités de promotion de la conformité coûteraient environ 10 000 $ au gouvernement du Canada durant l'année suivant l'entrée en vigueur de l'arrêté proposé. Les activités de promotion de la conformité comprendraient des mises à jour au Registre public des espèces en péril et des initiatives de sensibilisation destinées aux gestionnaires de terres fédéraux.

Résumé des coûts

Le montant actuel de tous les coûts décrits précédemment est estimé à environ 1,75 million de dollars sur 10 ans, dont 1,58 million de dollars pour les coûts liés à l'application de la loi. Aucun coût lié aux peuples autochtones n'a été établi.

Règle du « un pour un »

L'article 5 de la *Loi sur la réduction de la paperasse* (règle du « un pour un ») ne s'applique pas, car l'arrêté proposé n'imposerait aucun nouveau fardeau administratif aux entreprises.

Small business lens

The small business lens does not apply to this proposal, as the nationwide cost impacts of the proposal are below $1 million per year, and any potential costs for small businesses are not considered disproportionately high.

Consultation

The proposed recovery strategy for boreal caribou, including the identification of critical habitat for 50 of 51 ranges, was posted on the SAR Public Registry on August 26, 2011, for an extended comment period that ended February 22, 2012. The Department received more than 19 000 comments, including 192 detailed submissions, from Indigenous communities and organizations, wildlife management boards, government, industry stakeholders, environmental non-governmental organizations (ENGOs), academia, and the general public. The majority of these comments were received as copies of form letters from campaigns initiated by six ENGOs. The Department of the Environment also received a petition from one ENGO with over 32 000 signatures. Of the total comments received on the proposed recovery strategy, a significant majority mentioned support for habitat protection. A report summarizing the comments received on the proposed recovery strategy is available on the SAR Public Registry. The final recovery strategy was posted on the registry on October 5, 2012.

The proposed action plan focusing on federal actions for boreal caribou was posted on the SAR Public Registry on July 27, 2017, for a 60-day public comment period. More than 80 written comments were received from provinces and territories, wildlife management boards, Indigenous peoples, municipal governments, stakeholders, and the general public. One of the main themes of the comments was that ongoing consultation and engagement with all partners and interested parties is important for many activities, including the protection of critical habitat. A report summarizing the comments received on the proposed action plan is available on the SAR Public Registry. The final federal action plan was posted on the registry on February 13, 2018.

In 2018, the Department of the Environment contacted federal organizations that administer federal lands that overlap with portions of the critical habitat of the boreal caribou to inform them that the Minister would be moving forward with the development of the proposed Order. The Department sent letters and a fact sheet on the proposed Order to the federal organizations, seeking feedback and

Lentille des petites entreprises

La lentille des petites entreprises ne s'applique pas à cette proposition, car les coûts de la proposition à l'échelle nationale sont inférieurs à 1 million de dollars par année, et on estime que les coûts éventuels assumés par les petites entreprises ne sont pas disproportionnellement élevés.

Consultation

Le programme de rétablissement proposé pour le caribou boréal, y compris la désignation de l'habitat essentiel dans 50 des 51 aires de répartition, a été publié dans le Registre public des espèces en péril le 26 août 2011 pour une période de commentaires prolongée qui a pris fin le 22 février 2012. Le Ministère a reçu plus de 19 000 commentaires, dont 192 exposés détaillés, de la part de collectivités et d'organismes autochtones, de conseils de gestion de la faune, de gouvernements, d'intervenants de l'industrie, d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), du milieu universitaire et du grand public. La majorité de ces commentaires se présentaient sous la forme de copies de lettres types provenant de campagnes lancées par six ONGE. Le ministère de l'Environnement a également reçu d'une ONGE une pétition ayant reçu plus de 32 000 signatures. Sur l'ensemble des commentaires reçus au sujet du programme de rétablissement proposé, la grande majorité mentionnait un appui à la protection de l'habitat essentiel. Un rapport résumant les commentaires reçus au sujet du programme de rétablissement proposé est accessible dans le Registre public des espèces en péril. La version définitive du programme de rétablissement a été publiée dans le registre le 5 octobre 2012.

Le plan d'action proposé axé sur les mesures fédérales pour le caribou boréal a été publié dans le Registre public des espèces en péril le 27 juillet 2017 pour une période de commentaires du public de 60 jours. Plus de 80 commentaires écrits provenant de provinces et de territoires, de conseils de gestion de la faune, de peuples autochtones, d'administrations municipales, d'intervenants et du grand public ont été reçus. L'un des principaux thèmes des commentaires était que la consultation et la mobilisation continues de l'ensemble des partenaires et des parties intéressées sont importantes pour un grand nombre d'activités, y compris la protection de l'habitat essentiel. Un rapport résumant les commentaires reçus au sujet du plan d'action proposé est accessible dans le Registre public des espèces en péril. La version définitive du plan d'action fédéral a été publiée dans le registre le 13 février 2018.

En 2018, le ministère de l'Environnement a communiqué avec les organisations fédérales responsables de l'administration des terres fédérales qui chevauchent des portions de l'habitat essentiel du caribou boréal pour les informer que la ministre irait de l'avant avec l'élaboration de l'arrêté proposé. Le Ministère leur a envoyé des lettres et une fiche d'information portant sur l'arrêté proposé

information that would support the analysis of the potential implications of the proposed Order, and invited the federal organizations to share any questions or comments. The Department received responses and exchanged information with these federal organizations to verify the properties that would be subject to the proposed Order and to support the analysis of the potential socio-economic implications.

afin de recueillir des commentaires et des renseignements à l'appui de l'analyse des répercussions possibles de l'arrêté proposé, et il a invité les organisations fédérales à transmettre leurs questions et commentaires. Le Ministère a reçu des réponses de ces organisations et a échangé des renseignements avec elles afin de confirmer quelles seraient les propriétés assujetties à l'arrêté proposé et de soutenir l'analyse des répercussions socioéconomiques éventuelles.

The Department of the Environment also informed the seven provinces and two territories within the boreal caribou distribution of its intent to develop the proposed Order, and invited these parties to share any information or comments. One response was received from a territorial government, with questions and comments about SARA permit requirements and how the proposed Order would be implemented and integrated with the territorial resource management regime. The Department of the Environment is working with the territorial government to address their questions.

Le ministère de l'Environnement a également informé les sept provinces et les deux territoires dans lesquels se trouvent l'aire de répartition du caribou boréal de son intention d'élaborer l'arrêté proposé et les a invités à lui communiquer tout commentaire ou renseignement pertinent. Le Ministère a reçu une réponse d'un gouvernement territorial, qui comprenait des questions et des commentaires sur les exigences de la LEP en matière de permis et sur la façon dont l'arrêté proposé serait mis en œuvre et intégré au régime territorial de gestion des ressources. Le ministère de l'Environnement collabore avec le gouvernement territorial pour régler leurs questions.

In 2018, the Department of the Environment consulted with seven wildlife management boards regarding the proposed Order via letters accompanied by a fact sheet on the proposed Order and a questionnaire regarding potential implications. The Department also presented information on the proposed Order to the boards upon request. Of the six responses received, three were from wildlife management boards acknowledging receipt of the information; they did not have any questions or comments. Two other wildlife management boards did not oppose the proposed Order. These two boards noted the small size of the federally administered properties, and their interest in working together to achieve species conservation objectives and to protect more boreal caribou critical habitat. One wildlife management board indicated support for the proposed Order on the one federally administered property within its area of management.

En 2018, le ministère de l'Environnement a mené des consultations auprès de sept conseils de gestion de la faune au sujet de l'arrêté proposé, au moyen de lettres et d'une fiche d'information sur l'arrêté en question et d'un questionnaire sur ses répercussions possibles. Le Ministère a aussi transmis de l'information sur l'arrêté proposé aux conseils à leur demande. Des six réponses reçues, trois accusaient réception de l'information et ne contenaient pas de questions ou de commentaires supplémentaires. Deux autres conseils de gestion de la faune ne se sont pas opposés à l'arrêté proposé. Ces deux conseils ont souligné la petite taille des propriétés administrées par le gouvernement fédéral ainsi que leur intérêt à collaborer à l'atteinte des objectifs de conservation du caribou boréal et à protéger davantage l'habitat essentiel de cette espèce. Un conseil de gestion de la faune a indiqué qu'il appuyait l'arrêté proposé dans la seule propriété administrée par le gouvernement fédéral se trouvant dans sa zone de gestion.

The Department of the Environment also contacted approximately 400 Indigenous communities, governments, and organizations within the boreal caribou distribution via letters. A fact sheet on the proposed Order and a questionnaire to assist respondents were also provided. The Department also provided information and answered questions via telephone upon request.

Le ministère de l'Environnement a aussi communiqué par lettres avec environ 400 collectivités, gouvernements et organisations autochtones faisant partie de l'aire de répartition du caribou boréal. Une fiche d'information sur l'arrêté proposé et un questionnaire pour aider les répondants ont également été fournis. De plus, le Ministère a transmis des renseignements et répondu à des questions par téléphone sur demande.

As of October 1, 2018, 34 responses were received by the Department. A majority of the respondents indicated support for the protection and recovery of boreal caribou in general, though many respondents did not provide specific comments on the proposed Order. Several respondents noted the small area of federally administered lands that would be protected by the proposed Order, and stated that

Au 1er octobre 2018, le Ministère avait reçu 34 réponses. La majorité des répondants se disaient généralement en faveur de la protection et du rétablissement du caribou boréal, bien que de nombreux répondants n'aient pas formulé de commentaires précis sur l'arrêté proposé. Plusieurs répondants ont souligné la petite superficie des terres administrées par le gouvernement fédéral qui

resources and efforts for habitat conservation should be prioritized to where it would most benefit boreal caribou. Some questioned what actions were being taken by other jurisdictions, and noted the importance of cooperation and collaboration in order to benefit caribou recovery.

seraient protégées en vertu de l'arrêté proposé et ont déclaré que la priorité en ce qui concerne les ressources et les efforts de conservation de l'habitat devrait être accordée aux endroits les plus avantageux pour le caribou boréal. Certains se sont interrogés sur les mesures prises par d'autres administrations et ont souligné l'importance de la coopération et de la collaboration afin de favoriser le rétablissement du caribou.

A few respondents supported the exclusion of devolved lands or First Nation reserve lands from the proposed Order, with one underscoring the importance of range planning for devolved (territorial) lands. One respondent was opposed to the exclusion of devolved lands, sharing their view that all parties should be following the same rules to benefit the species.

Quelques répondants ont appuyé l'exclusion des terres cédées ou des terres de réserve des Premières Nations de l'arrêté proposé, l'un d'eux soulignant l'importance de la planification par aire de répartition dans les terres cédées (territoriales). Un répondant s'est opposé à l'exclusion des terres cédées, en faisant valoir que toutes les parties devraient suivre les mêmes règles qui devraient profiter aux espèces.

One Indigenous community opposed any proposed policies or laws regarding caribou protection, citing the concern that these could impact forestry activities that are important and beneficial to the community. In response, the Department informed the community that it is working collaboratively with many parties on boreal caribou protection and recovery, including through the recently established National Boreal Caribou Knowledge Consortium for sharing knowledge on conservation of the species.

Une collectivité autochtone s'est opposée aux politiques et aux lois proposées concernant la protection des caribous, invoquant la crainte qu'elles puissent avoir une incidence sur les activités forestières qui sont importantes et bénéfiques pour elle. Dans sa réponse, le Ministère a indiqué à la collectivité qu'il travaillait en collaboration avec de nombreuses parties à la protection et au rétablissement du caribou boréal, notamment par l'entremise du Consortium national du savoir sur le caribou boréal récemment créé pour partager des connaissances sur la conservation de cette espèce.

Four Indigenous communities, governments or organizations requested that the Department of the Environment provide a meaningful consultation process or support to enable capacity to respond to the consultation efforts or the collection of Indigenous traditional knowledge.

Quatre collectivités, gouvernements ou organisations autochtones ont demandé au ministère de l'Environnement de prévoir un processus de consultation significatif, ou de fournir du soutien dans le cadre des efforts de consultation ou de collecte de connaissances traditionnelles autochtones.

Canada has committed to a renewed, nation-to-nation relationship with Indigenous peoples based on the recognition of rights, respect, cooperation and partnership. In line with this commitment, the Department of the Environment is taking measures to have meaningful consultations with Indigenous peoples, communities, governments and organizations in the interest of respect, cooperation and partnership.

Le gouvernement du Canada a pris l'engagement d'établir une relation renouvelée, de nation à nation, avec les peuples autochtones. Cette relation sera fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et les partenariats. Pour ce faire, le ministère de l'Environnement prend des mesures pour tenir des consultations significatives avec les peuples, les collectivités, les gouvernements et les organisations autochtones dans l'intérêt du respect, de la coopération et des partenariats.

Rationale

Boreal caribou is an iconic but threatened species in Canada and holds special significance for Indigenous peoples and other Canadians. Boreal caribou is also considered by many to be an indicator of the overall state of Canada's boreal forest ecosystem. The recovery of this species requires unprecedented commitment, collaboration and cooperation among the various groups involved in the conservation of boreal caribou.

Justification

Le caribou boréal est une espèce emblématique, mais menacée, au Canada. Elle revêt une importance particulière pour les peuples autochtones et les autres Canadiens. En outre, le caribou boréal est considéré par plusieurs comme un indicateur de l'état général de l'écosystème de la forêt boréale au Canada. Le rétablissement de cette espèce exige un engagement, une collaboration et une coopération sans précédent des différents groupes concernés par sa conservation.

The boreal caribou is listed as a threatened species under SARA. Portions of the species' critical habitat on federally administered lands in Canada are currently unprotected. Section 58 of SARA obliges the competent minister to put in place protection for critical habitat of threatened species on federal lands where protection is not in place. The proposed Order would support the survival and recovery of the boreal caribou through the protection of the critical habitat on federally administered lands, consistent with the overall objectives of SARA and Canada's biodiversity commitments under the Convention on Biological Diversity.

Le caribou boréal est inscrit en tant qu'espèce menacée en vertu de la LEP. Certaines parties de l'habitat essentiel de l'espèce qui se trouvent sur des terres administrées par le gouvernement fédéral au Canada ne sont actuellement pas protégées. L'article 58 de la LEP oblige le ministre compétent à mettre en place des mesures de protection de l'habitat essentiel des espèces menacées sur le territoire domanial lorsque de telles mesures de protection ne sont pas déjà en vigueur. L'arrêté proposé appuierait la survie et le rétablissement du caribou boréal grâce à la protection de son habitat essentiel sur les terres administrées par le gouvernement fédéral, conformément aux objectifs généraux de la LEP et aux engagements du Canada en matière de biodiversité en vertu de la Convention sur la diversité biologique.

The Government of Canada is working towards protecting the portions of boreal caribou critical habitat on the federal lands that would be excluded from the proposed Order. For *Indian Act* lands, the Government of Canada is developing collaborative and cooperative approaches with First Nations for species at risk conservation on First Nation reserves. The Parks Canada Agency is developing protection for boreal caribou critical habitat on properties that it administers using provisions in, and measures under, federal legislation applicable to the Agency, including SARA and the *Canada National Parks Act*. Regarding devolved lands in the territories, the Government of Canada is working with multiple parties in the North to develop a path forward for protection of critical habitat on devolved lands in a manner that respects the intent of devolution. Regarding the Alberta portion of the Cold Lake Air Weapons Range, the Government of Canada is collaborating with multiple parties on approaches to protect boreal caribou critical habitat, including conservation agreements under SARA.

Le gouvernement du Canada travaille à protéger les portions de l'habitat essentiel du caribou boréal qui se trouvent sur le territoire domanial et qui seraient exclues de l'arrêté proposé. En ce qui concerne les terres régies par la *Loi sur les Indiens*, le gouvernement du Canada élabore des approches de collaboration et de coopération avec les Premières Nations pour la conservation des espèces en péril dans les réserves des Premières Nations. L'Agence Parcs Canada prépare actuellement des mesures de protection de l'habitat essentiel du caribou boréal sur les propriétés qu'elle administre en vertu de dispositions et de mesures figurant dans les lois fédérales applicables à l'Agence, y compris la LEP et la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Sur le plan des terres cédées aux territoires, le gouvernement du Canada collabore avec de multiples parties dans le Nord afin d'élaborer une voie à suivre pour la protection de l'habitat essentiel sur ces terres, d'une façon qui respecte l'intention de la cession. Enfin, en ce qui concerne la portion albertaine du polygone de tir aérien de Cold Lake, le gouvernement du Canada collabore avec de multiples parties à la définition d'approches pour protéger l'habitat essentiel du caribou boréal, notamment des accords de conservation en vertu de la LEP.

A strategic environmental assessment (SEA) was conducted for the proposed Order. The SEA concluded that, although the benefits associated with the continued existence of the species cannot be attributed to the proposed Order alone, the legal protection of the critical habitat for the boreal caribou on federally administered lands would have important benefits for the species. The proposed Order would also benefit other species that inhabit or visit the boreal forest on federally administered lands.

Une évaluation environnementale stratégique a été menée pour l'arrêté proposé. Dans cette évaluation, on a conclu que la protection juridique de l'habitat essentiel du caribou boréal sur les terres régies par le gouvernement fédéral serait très bénéfique pour l'espèce même si les avantages associés à la présence permanente de l'espèce ne pouvaient pas être attribuables uniquement à l'arrêté. On s'attend à ce que l'arrêté proposé profite également à d'autres espèces qui occupent ou visitent la forêt boréale se trouvant sur des terres administrées par le gouvernement fédéral.

The objective of the proposed Order directly supports the following goal of the 2016–2019 Federal Sustainable Development Strategy (FSDS): "Healthy Wildlife Populations — All species have healthy and viable populations." The proposed Order supports the goal's medium-term target, which states the following: "By 2020, species that are secure remain secure, and populations of species at

L'objectif de l'arrêté proposé appuierait directement la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019 (SFDD), en ce sens qu'il appuierait l'objectif « Populations d'espèces sauvages en santé — Toutes les espèces ont des populations en santé et viables ». L'arrêté proposé appuierait la cible à moyen terme suivante : « D'ici à 2020, les espèces qui sont protégées demeurent protégées, et les

risk listed under federal law exhibit trends that are consistent with recovery strategies and management plans." The objective of the proposed Order supports the Canadian Biodiversity Strategy, which recognizes the importance of protecting the habitats of species at risk as a key component of conserving biological diversity. The protection of habitat by the proposed Order would also contribute to the 2030 Agenda for Sustainable Development, particularly Sustainable Development Goal 15, "Life on Land".

In summary, the proposed Order would contribute to the recovery of the boreal caribou, although its contribution is likely to be limited given that the portion of critical habitat found on federally administered lands is a small portion of the critical habitat of the species. The incremental costs of the proposed Order include Government of Canada actions related to SARA permit applications, compliance promotion and enforcement. No major costs to stakeholders or Indigenous peoples were identified.

populations d'espèces en péril inscrites en vertu des lois fédérales montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion ». L'objectif de cet arrêté proposé appuierait aussi la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui reconnaît l'importance de protéger l'habitat des espèces en péril, un élément clé de la protection de la diversité biologique. La protection de l'habitat essentiel par l'arrêté proposé contribuerait également à l'objectif 15 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, « Vie terrestre ».

En résumé, l'arrêt proposé contribuerait au rétablissement du caribou boréal, mais sa contribution serait sans doute limitée étant donné que la portion de l'habitat essentiel qui se trouve sur les terres administrées par le gouvernement fédéral ne représente qu'une petite partie de l'habitat essentiel de l'espèce. Les coûts différentiels de l'arrêté proposé comprennent les mesures prises par le gouvernement du Canada relativement aux demandes de permis en vertu de la LEP, à la promotion de la conformité et à l'application de la loi, et aucun coût important pour les intervenants ou les peuples autochtones n'a été relevé.

Implementation, enforcement and service standards

The implementation of the proposed Order would provide protection and recourse against the destruction of boreal caribou critical habitat on federally administered lands to which the proposed Order would apply. Federally administered lands comprise a small fraction of the area containing boreal caribou critical habitat.

The Department of the Environment would be responsible for issuing permits, compliance promotion and enforcement of the proposed Order on the federally administered lands to which the proposed Order would apply. The Department has developed a compliance promotion strategy outlining activities with a targeted focus on federal land managers.

The Department will continue to work with the federal organizations who administer lands subject to the proposed Order to contribute to the conservation and protection of the boreal caribou and its critical habitat. The action plan for boreal caribou that focuses on federal actions provides information on other recovery measures the Government of Canada is taking or will take to help achieve recovery for boreal caribou across Canada.

SARA provides for penalties for contraventions to the Act, including fines or imprisonment, seizure and forfeiture of things seized or of the proceeds of their disposition. Alternative measures agreements may also be used to deal with an alleged offender under certain conditions. SARA also provides for inspections and search and seizure

Mise en œuvre, application et normes de service

La mise en œuvre de l'arrêté proposé offrirait une protection contre la destruction de l'habitat essentiel du caribou boréal sur les terres administrées par le gouvernement fédéral auxquelles l'arrêté proposé s'appliquerait, ainsi que la possibilité de prendre des recours en cas de destruction de l'habitat essentiel. Les terres administrées par le gouvernement fédéral représentent une petite fraction du territoire où se trouve l'habitat essentiel de l'espèce.

Le ministère de l'Environnement serait responsable de la délivrance des permis, de la promotion de la conformité et de l'application de l'arrêté proposé sur les terres administrées par le gouvernement fédéral auxquelles l'arrêté proposé s'appliquerait. Le Ministère a élaboré une stratégie de promotion de la conformité qui décrit des activités destinées tout particulièrement aux gestionnaires de terres fédérales.

Le Ministère continuera de collaborer avec les organisations fédérales responsables de l'administration des terres visées par l'arrêté proposé afin de contribuer à la conservation et à la protection du caribou boréal et de son habitat essentiel. Le plan d'action axé sur les mesures fédérales fournit des renseignements sur d'autres mesures de rétablissement que le gouvernement du Canada prend ou prendra pour aider au rétablissement du caribou boréal partout au Canada.

La LEP prévoit des sanctions en cas d'infraction, notamment des amendes ou des peines d'emprisonnement, la saisie et la confiscation des biens saisis ou des produits de leur aliénation. Dans certaines conditions, un accord sur des mesures de rechange peut être conclu avec la personne accusée d'une infraction. La LEP prévoit également des

operations by enforcement officers designated under the Act. Under the penalty provisions of the Act, a corporation found guilty of an offence punishable on summary conviction is liable to a fine of not more than $300,000, a non-profit corporation is liable to a fine of not more than $50,000 and any other person is liable to a fine of not more than $50,000 or to imprisonment for a term of not more than one year, or to both. A corporation found guilty of an indictable offence is liable to a fine of not more than $1,000,000, a non-profit corporation to a fine of not more than $250,000, and any other person to a fine of not more than $250,000 or to imprisonment for a term of not more than five years, or to both.

The *Permits Authorizing an Activity Affecting Listed Wildlife Species Regulations*, which came into effect on June 19, 2013, impose a 90-day timeline on the Government of Canada to either issue or refuse permits under section 73 of SARA to authorize activities that may affect listed wildlife species. The 90-day timeline may not apply in certain circumstances, such as a permit issued under another Act of Parliament (e.g. the *Canada National Parks Act*) as per section 74 of SARA. These Regulations contribute to consistency, predictability and transparency in the SARA permitting process by providing applicants with clear and measurable service standards. The Department of the Environment measures its service performance annually, and performance information is posted on the Department website no later than June 1 for the preceding fiscal year.

Contact

Mary Jane Roberts
Director
SARA Management and Regulatory Affairs
Canadian Wildlife Service
Environment and Climate Change Canada
Gatineau, Quebec
K1A 0H3
Telephone: 1-800-668-6767
Email: ec.LEPreglementations-SARAregulations.ec@canada.ca

inspections ainsi que des opérations de perquisition et de saisie par les agents de l'autorité désignés pour assurer la conformité. En vertu des dispositions sur les peines, une personne morale autre qu'une personne morale sans but lucratif reconnue coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire est passible d'une amende maximale de 300 000 $, une personne morale sans but lucratif est passible d'une amende maximale de 50 000 $ et une personne physique est passible d'une amende maximale de 50 000 $ ou d'une peine d'emprisonnement maximale d'un an, ou des deux. Une personne morale autre qu'une personne morale sans but lucratif reconnue coupable d'une infraction punissable par mise en accusation est passible d'une amende maximale de 1 000 000 $, une personne morale sans but lucratif est passible d'une amende maximale de 250 000 $ et une personne physique est passible d'une amende maximale de 250 000 $ ou d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans, ou des deux.

Le *Règlement sur les permis autorisant une activité touchant une espèce sauvage inscrite*, qui est entré en vigueur le 19 juin 2013, impose au gouvernement du Canada un délai de 90 jours pour délivrer ou informer le demandeur de son refus de délivrer un permis, en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les espèces en péril*, autorisant des activités qui risquent de toucher des espèces sauvages inscrites. Il se peut que le délai de 90 jours ne s'applique pas dans certains cas, par exemple un permis délivré conformément à une autre loi fédérale (par exemple la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*), conformément à l'article 74 de la LEP. Ce règlement contribue à l'uniformité, à la prévisibilité et à la transparence du processus de délivrance de permis en application de la LEP en fournissant aux demandeurs des normes claires et mesurables. Le ministère de l'Environnement évalue le rendement de ses services chaque année, et les renseignements à ce sujet sont publiés sur son site Web au plus tard le 1er juin pour l'exercice précédent.

Personne-ressource

Mary Jane Roberts
Directrice
Gestion de la Loi sur les espèces en péril et affaires réglementaires
Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767
Courriel : ec.LEPreglementations-SARAregulations.ec@canada.ca

Annex 1 — Species description of Woodland Caribou, Boreal population

Like all Woodland Caribou, boreal caribou are a medium-sized (1.0 to 1.2 m at shoulder height and weighing 110 to 210 kg) member of the deer family (*Cervidae*). Adults have a dark brown coat with a creamy white neck, mane, shoulder stripe, underbelly, underside of the tail, and patch above each hoof. A distinctive characteristic of all caribou is large crescent-shaped hooves that provide flotation in snow and soft ground (e.g. peatlands), and assist in digging through snow to forage on lichens and other ground vegetation. Antlers of boreal caribou are flattened, compact, and relatively dense. As a unique feature among the deer family, both male and female boreal caribou have antlers during part of the year, although some females may have only one antler or no antlers at all.

Boreal caribou are distributed broadly throughout the boreal forest. They require large areas composed of continuous tracts of undisturbed habitat rich in mature to old-growth coniferous forest, lichens, muskegs, peatlands, and upland or hilly areas. Large areas with suitable quality habitat allow boreal caribou to disperse across the landscape when conditions are unfavourable (e.g. natural fire disturbance, anthropogenic disturbance) and to maintain low population densities to reduce their risk of predation.

Annexe 1 — Description du caribou des bois, population boréale

Comme tous les caribous des bois, le caribou boréal est un membre de la famille des cervidés (*Cervidae*) de taille moyenne (hauteur au garrot de 1 à 1,2 m et poids de 110 à 210 kg). Les adultes ont un pelage brun foncé, alors que le cou, la crinière, la bande sur l'épaule, le ventre, le dessous de la queue et la tache au-dessus de chaque sabot sont blanc crème. Une caractéristique distinctive de tous les caribous est la présence de larges sabots en forme de croissant qui facilitent la marche sur la neige et le sol meuble (par exemple les tourbières) et qui permettent de creuser la neige pour se nourrir de lichens et de la végétation au sol. Les bois du caribou boréal sont aplatis, compacts et relativement denses. Caractère unique parmi les espèces de cerfs, les deux sexes portent des bois pendant une partie de l'année, bien que certaines femelles n'aient parfois qu'un seul, voire aucun bois.

Le caribou boréal est largement réparti dans l'ensemble de la forêt boréale. Cette espèce nécessite de vastes zones composées de parcelles continues d'habitat non perturbé; cet habitat doit comprendre des forêts de conifères matures, des lichens, des muskegs et des tourbières ainsi que des secteurs de hautes terres ou de collines. Les vastes zones dotées d'un habitat de qualité acceptable permettent au caribou boréal de se disperser dans le paysage lorsque les conditions sont défavorables (par exemple en présence de perturbations naturelles causées par les incendies de forêt, les perturbations anthropiques) et de maintenir de faibles densités de population dans l'ensemble de l'aire de répartition, ce qui réduit le risque de prédation.

PROPOSED REGULATORY TEXT

Notice is given that the Minister of the Environment, pursuant to subsections 58(4) and (5) of the *Species at Risk Act*[a], proposes to make the annexed *Critical Habitat of the Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou) Boreal Population Order*.

Interested persons may make representations concerning the proposed Order within 30 days after the date of publication of this notice. All such representations must cite the *Canada Gazette*, Part I, and the date of publication of this notice, and be addressed to Mary Jane Roberts, Director, Species at Risk Act Management and Regulatory Affairs, Canadian Wildlife Service, Department of the Environment, Gatineau,

[a] S.C. 2002, c. 29

PROJET DE RÉGLEMENTATION

Avis est donné que la ministre de l'Environnement, en vertu des paragraphes 58(4) et (5) de la *Loi sur les espèces en péril*[a], se propose de prendre l'*Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) population boréale*, ci-après.

Les intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet d'arrêté dans les trente jours suivant la date de publication du présent avis. Ils sont priés d'y citer la Partie I de la *Gazette du Canada*, ainsi que la date de publication, et d'envoyer le tout à Mary Jane Roberts, directrice, Gestion de la Loi sur les espèces en péril et affaires réglementaires, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement,

[a] L.C. 2002, ch. 29

Quebec K1A 0H3 (tel.: 1-800-668-6767; email: ec.LEPreglementations-SARAregulations.ec@canada.ca).

Ottawa, November 28, 2018

Catherine McKenna
Minister of the Environment

Gatineau (Québec) K1A 0H3 (tél. : 1-800-668-6767; courriel : ec.LEPreglementations-SARAregulations.ec@canada.ca).

Ottawa, le 28 novembre 2018

La ministre de l'Environnement
Catherine McKenna

Critical Habitat of the Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou) Boreal Population Order

Application

1 Subsection 58(1) of the *Species at Risk Act* applies to the critical habitat of the Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*) Boreal population, which is identified in the recovery strategy for that species that is included in the Species at Risk Public Registry, other than the portions of that critical habitat that are

(a) in a place referred to in subsection 58(2) of that Act;

(b) found on a reserve or any other lands that are set apart for the use and benefit of a band under the *Indian Act*;

(c) on land under the authority of the Parks Canada Agency;

(d) in the Yukon, on lands under the administration and control of the Commissioner of the Yukon;

(e) in the Northwest Territories, on lands under the administration and control of the Commissioner of the Northwest Territories; or

(f) in the Alberta portion of the Cold Lake Air Weapons Range.

Coming into force

2 This Order comes into force on the day on which it is registered.

[49-1-o]

Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) population boréale

Application

1 Le paragraphe 58(1) de la *Loi sur les espèces en péril* s'applique à l'habitat essentiel du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) population boréale désigné dans le programme de rétablissement de cette espèce mis dans le Registre public des espèces en péril, à l'exclusion de toute partie de cet habitat se trouvant :

a) dans un lieu visé au paragraphe 58(2) de cette loi;

b) dans une réserve ou sur une autre terre qui a été mise de côté à l'usage et au profit d'une bande en application de la *Loi sur les Indiens*;

c) sur les terres qui relèvent de l'Agence Parcs Canada;

d) sur les terres du Yukon dont la gestion et la maîtrise relèvent du commissaire du Yukon;

e) sur les terres des Territoires du Nord-Ouest dont la gestion et la maîtrise relèvent du commissaire des Territoires du Nord-Ouest;

f) dans la partie du polygone de tir aérien de Cold Lake se trouvant en Alberta.

Entrée en vigueur

2 Le présent arrêté entre en vigueur à la date de son enregistrement.

[49-1-o]

INDEX

COMMISSIONS

Canadian International Trade Tribunal
Determination
Professional, administrative and management support services 4341
Inquiries
Leasing or rental of facilities 4341
Marine 4342
Order
Seamless carbon or alloy steel oil and gas well casing 4343

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
Administrative decisions 4344
Decisions 4344
* Notice to interested parties 4343
Notices of consultation 4344

National Energy Board
Application to export electricity to the United States
British Columbia Hydro and Power Authority (*Erratum*) 4344

GOVERNMENT HOUSE

Termination of Appointment to the Order of Military Merit 4314

GOVERNMENT NOTICES

Director of Public Prosecutions, Office of the
Director of Public Prosecutions Act
Directive 4322

Environment, Dept. of the, and Dept. of Health
Canadian Environmental Protection Act, 1999
Publication after screening assessment of a substance — talc ($Mg_3H_2(SiO_3)_4$) (talc), CAS RN 14807-96-6 — specified on the Domestic Substances List (subsection 77(1) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999) 4335
Publication after screening assessment of six substances in the Triarylmethanes Group — specified on the Domestic Substances List (paragraphs 68(b) and (c) or subsection 77(1) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999) 4328

GOVERNMENT NOTICES — *Continued*

Health, Dept. of
Canadian Environmental Protection Act, 1999
Final guideline for Canadian drinking water quality for perfluorooctane sulfonate 4315
Final guideline for Canadian drinking water quality for perfluorooctanoic acid 4318

Industry, Dept. of
Appointments 4321

Privy Council Office
Appointment opportunities 4324

Superintendent of Financial Institutions, Office of the
Trust and Loan Companies Act
Equitable Trust — Letters patent of incorporation 4324

MISCELLANEOUS NOTICES

* Bank of Nova Scotia (The)
Relocation of designated office for the service of enforcement notices 4346
* Mega International Commercial Bank (Canada)
Voluntary liquidation and dissolution 4346
Membertou Development Corporation
Plans deposited 4346
True North Mortgage
Letters patent of incorporation 4347

PARLIAMENT

House of Commons
* Filing applications for private bills (First Session, Forty-Second Parliament) 4340

PROPOSED REGULATIONS

Canadian Food Inspection Agency
Fertilizers Act
Regulations Amending the Fertilizers Regulations 4350

Environment, Dept. of the
Species at Risk Act
Critical Habitat of the Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou) Boreal Population Order 4406

* This notice was previously published.

PROPOSED REGULATIONS — *Continued*

Natural Resources, Dept. of
Energy Efficiency Act
Regulations Amending the Energy Efficiency Regulations, 2016 4441

SUPPLEMENTS

Copyright Board
Statement of Royalties to Be Collected for the Public Performance, in Canada, of Musical or Dramatico-Musical Works

INDEX

AVIS DIVERS

* Banque de Nouvelle-Écosse (La)
Changement de lieu du bureau désigné pour la signification des avis d'exécution 4346
* Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)
Liquidation et dissolution volontaires 4346
Membertou Development Corporation
Dépôt de plans 4346
True North Mortgage
Lettres patentes de constitution 4347

AVIS DU GOUVERNEMENT

Conseil privé, Bureau du
Possibilités de nominations 4324

Directeur des poursuites pénales, Bureau du
Loi sur le directeur des poursuites pénales
Directive 4322

Environnement, min. de l', et min. de la Santé
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)
Publication après évaluation préalable d'une substance — le talc ($Mg_3H_2(SiO_3)_4$) (talc), NE CAS 14807-96-6 — inscrite sur la Liste intérieure [paragraphe 77(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)] 4335
Publication après évaluation préalable de six substances du groupe des triarylméthanes — inscrites sur la Liste intérieure [alinéas 68b) et c) ou paragraphe 77(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)] 4328

Industrie, min. de l'
Nominations 4321

Santé, min. de la
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)
Recommandation pour la qualité de l'eau potable au Canada finalisée pour l'acide perfluorooctanoïque 4318
Recommandation pour la qualité de l'eau potable au Canada finalisée pour le sulfonate de perfluorooctane 4315

AVIS DU GOUVERNEMENT (*suite*)

Surintendant des institutions financières, Bureau du
Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt
Fiducie Équitable — Lettres patentes de constitution 4324

COMMISSIONS

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
* Avis aux intéressés 4343
Avis de consultation 4344
Décisions 4344
Décisions administratives 4344

Office national de l'énergie
Demande visant l'exportation d'électricité aux États-Unis
British Columbia Hydro and Power Authority (*Erratum*) 4344

Tribunal canadien du commerce extérieur
Décision
Services de soutien professionnel et administratif et services de soutien à la gestion 4341
Enquêtes
Location à bail ou location d'installations 4341
Marine 4342
Ordonnance
Caissons sans soudure en acier au carbone ou en acier allié pour puits de pétrole et de gaz 4343

PARLEMENT

Chambre des communes
* Demandes introductives de projets de loi privés (Première session, quarante-deuxième législature) 4340

RÈGLEMENTS PROJETÉS

Agence canadienne d'inspection des aliments
Loi sur les engrais
Règlement modifiant le Règlement sur les engrais 4350

Environnement, min. de l'
Loi sur les espèces en péril
Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) population boréale 4406

* Cet avis a déjà été publié.

RÈGLEMENTS PROJETÉS (*suite*)

Ressources naturelles, min. des
Loi sur l'efficacité énergétique
Règlement modifiant le Règlement de 2016 sur l'efficacité énergétique..... 4441

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Fin de l'appartenance à l'Ordre du mérite militaire..... 4314

SUPPLÉMENTS

Commission du droit d'auteur
Tarif des redevances à percevoir pour l'exécution en public, au Canada, d'œuvres musicales ou dramatico-musicales

SUPPLEMENT Vol. 152, No. 49

SUPPLÉMENT Vol. 152, nº 49

Canada Gazette
Part I

Gazette du Canada
Partie I

OTTAWA, SATURDAY, DECEMBER 8, 2018

OTTAWA, LE SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018

Copyright Board

Commission du droit d'auteur

Statement of Royalties to Be Collected for the Public Performance, in Canada, of Musical or Dramatico-Musical Works

SOCAN Tariff 21 – Recreational Facilities Operated by a Municipality, School, College, University, Agricultural Society or Similar Community Organizations (2013-2020)

Tarif des redevances à percevoir pour l'exécution en public, au Canada, d'œuvres musicales ou dramatico-musicales

Tarif 21 de la SOCAN – Installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre (2013-2020)

COPYRIGHT BOARD

Statement of Royalties to Be Collected for the Public Performance of Musical or Dramatico-Musical Works

In accordance with subsection 68(4) of the *Copyright Act*, the Copyright Board has certified and hereby publishes the statement of royalties to be collected by the Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (SOCAN) for the public performance, in Canada, of musical or dramatico-musical works in recreational facilities operated by a municipality, school, college, university, agricultural society or similar community organizations (Tariff 21) for the years 2013 to 2020.

Ottawa, December 8, 2018

Gilles McDougall
Secretary General
56 Sparks Street, Suite 800
Ottawa, Ontario
K1A 0C9
613-952-8624 (telephone)
613-952-8630 (fax)
gilles.mcdougall@cb-cda.gc.ca (email)

COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR

Tarif des redevances à percevoir pour l'exécution en public d'œuvres musicales ou dramatico-musicales

Conformément au paragraphe 68(4) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur a homologué et publie le tarif des redevances que la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) peut percevoir pour l'exécution en public, au Canada, d'œuvres musicales ou dramatico-musicales dans des installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre (Tarif 21) pour les années 2013 à 2020.

Ottawa, le 8 décembre 2018

Le secrétaire général
Gilles McDougall
56, rue Sparks, bureau 800
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9
613-952-8624 (téléphone)
613-952-8630 (télécopieur)
gilles.mcdougall@cb-cda.gc.ca (courriel)

Tariff No. 21

TARIFF OF ROYALTIES TO BE COLLECTED BY THE SOCIETY OF COMPOSERS, AUTHORS AND MUSIC PUBLISHERS OF CANADA (SOCAN) FOR THE PUBLIC PERFORMANCE, IN CANADA, OF MUSICAL OR DRAMATICO-MUSICAL WORKS IN RECREATIONAL FACILITIES OPERATED BY A MUNICIPALITY, SCHOOL, COLLEGE, UNIVERSITY, AGRICULTURAL SOCIETY OR SIMILAR COMMUNITY ORGANIZATIONS FOR THE YEARS 2013 TO 2020

General Provisions

All amounts payable under this tariff are exclusive of any federal, provincial or other governmental taxes or levies of any kind.

As used in this tariff, the terms "licence," and "licence to perform" mean a licence to perform in public or to authorize the performance in public.

Any amount not received by the due date shall bear interest from that date until the date the amount is received. Interest shall be calculated daily, at a rate equal to one per cent above the Bank Rate effective on the last day of the previous month (as published by the Bank of Canada). Interest shall not compound.

Definition

For greater certainty, "gross revenue" means only the gross revenues of the operator of the recreational facility subject to the present tariff and includes facility rental and event revenues, which are any revenue generated by the rental or use of the facility, including admission charges, ticket sales, food and beverage sales, advertising, product placement, promotion, or sponsorship.

Licence

This licence permits the performance, at any time and as often as desired in the years 2013 to 2020, of any or all of the works in SOCAN's repertoire, in a recreational facility operated by a municipality, school, college, university, agricultural society or similar community organizations, during recreational activities that would otherwise be subject to Tariff 5.A (Exhibitions and Fairs), Tariff 7 (Skating Rinks), Tariff 8 (Receptions, Conventions, Assemblies and Fashion Shows), Tariff 9 (Sports Events, including minor hockey, figure skating, roller skating, ice skating, youth

Tarif n° 21

TARIF DES REDEVANCES QUE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE (SOCAN) PEUT PERCEVOIR POUR L'EXÉCUTION EN PUBLIC, AU CANADA, D'ŒUVRES MUSICALES OU DRAMATICO-MUSICALES DANS DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES EXPLOITÉES PAR UNE MUNICIPALITÉ, UNE ÉCOLE, UN COLLÈGE, UNE UNIVERSITÉ, UNE SOCIÉTÉ AGRICOLE OU AUTRES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DU MÊME GENRE POUR LES ANNÉES 2013 À 2020

Dispositions générales

Les montants exigibles indiqués dans le présent tarif ne comprennent ni les taxes fédérales, provinciales ou autres, ni les prélèvements d'autre genre qui pourraient s'appliquer.

Dans le présent tarif, « licence » et « licence permettant l'exécution » signifient, selon le contexte, une licence d'exécution en public ou une licence permettant d'autoriser une tierce partie à exécuter en public.

Tout montant non payé à son échéance porte intérêt à compter de la date à laquelle il aurait dû être acquitté jusqu'à la date où il est reçu. L'intérêt est calculé quotidiennement, à un taux de un pour cent au-dessus du taux officiel d'escompte en vigueur le dernier jour du mois précédent (tel qu'il est publié par la Banque du Canada). L'intérêt n'est pas composé.

Définition

Il est entendu que l'expression « revenu brut » concerne uniquement les revenus bruts de l'exploitant d'une installation récréative visée par le présent tarif et inclut les revenus locatifs et les revenus d'événements, soit tout revenu généré par la location de l'installation ou son utilisation, y compris les entrées, la vente de billets, la nourriture et les boissons, les revenus publicitaires, les placements de produits, la promotion ou la commandite.

Licence

La présente licence permet l'exécution, en tout temps et aussi souvent que désiré pendant les années 2013 à 2020, de l'une ou de la totalité des œuvres faisant partie du répertoire de la SOCAN, dans une installation récréative exploitée par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autre organisation communautaire du même genre, à l'occasion d'activités récréatives qui seraient autrement assujetties au tarif 5.A (Expositions et foires), au tarif 7 (Patinoires), au tarif 8 (Réceptions, congrès, assemblées et présentations de

figure skating, carnivals, and amateur rodeos), Tariff 11.A (Circuses, Ice Shows, etc.) or Tariff 19 (Fitness Activities and Dance Instruction).

The annual fee payable for each facility is as follows:

– 2013: $185.07, if the licensee's gross revenue from these events during the year covered by the licence does not exceed $15,422.88;

– 2014: $185.07; and

– 2015-2020: $198.58, if the licensee's gross revenue from these events during the year covered by the licence does not exceed $17,500.

Payment of this fee shall be made on or before January 31 of the year covered by the licence. On or before January 31 of the following year, a report shall be submitted to SOCAN confirming that the licensee's gross revenue from the events covered by this tariff during the year does not exceed $15,422.88 in 2013 or $17,500 in 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 and 2020.

A facility paying under this tariff is not required to pay under Tariff 5.A, 7, 8, 9, 11.A or 19 for the events covered in this tariff.

This tariff does not cover the use of works expressly covered in tariffs other than Tariff 5.A, 7, 8, 9, 11.A or 19.

Except for 2014, SOCAN shall have the right to audit the licensee's books and records, on reasonable notice and during normal business hours, to verify the statements rendered and the fee payable by the licensee.

Transitional Provisions

Any information that an operator must provide pursuant to this licence with respect to 2013 and 2015 to 2018 shall be provided no later than March 1, 2019.

SOCAN shall account for any royalties an operator has already paid. Royalties payable pursuant to this licence with respect to 2013 to 2018 are due on March 1, 2019.

mode), au tarif 9 (Événements sportifs, y compris le hockey mineur, le patinage artistique, le patinage sur roulettes, le patinage sur glace, les spectacles jeunesse sur glace, les carnavals et les rodéos amateurs), au tarif 11.A (Cirques, spectacles sur glace, etc.) ou au tarif 19 (Exercices physiques et cours de danse).

La redevance annuelle exigible pour chaque installation est la suivante :

– 2013 : 185,07 $, si les revenus bruts du titulaire de la licence pour ces activités pendant l'année n'excèdent pas 15 422,88 $;

– 2014 : 185,07 $;

– 2015-2020 : 198,58 $, si les revenus bruts du titulaire de la licence pour ces activités pendant l'année n'excèdent pas 17 500 $.

Le paiement de ces redevances est exigible au plus tard le 31 janvier de l'année visée par la licence. Au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, le titulaire de la licence fournit à la SOCAN un rapport confirmant que les revenus bruts pour les événements couverts par ce tarif n'excèdent pas 15 422,88 $ en 2013 ou 17 500 $ en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

L'installation qui verse une redevance en vertu du présent tarif n'est pas tenue de verser de redevances en vertu des tarifs 5.A, 7, 8, 9, 11.A ou 19 à l'égard des événements visés dans le présent tarif.

Ce tarif ne couvre pas les exécutions d'œuvres expressément prévues aux tarifs autres que les tarifs 5.A, 7, 8, 9, 11.A ou 19.

Sauf en ce qui concerne l'année 2014, la SOCAN peut vérifier les livres et registres du titulaire de la licence durant les heures normales de bureau, moyennant un préavis raisonnable, afin de confirmer les rapports soumis par le titulaire de la licence et la redevance exigible de ce dernier.

Dispositions transitoires

Les rapports qu'un exploitant doit fournir conformément à la licence à l'égard des années 2013 et 2015 à 2018 sont fournis au plus tard le 1er mars 2019.

La SOCAN tient compte des redevances qu'un exploitant a déjà versées. Les redevances exigibles en vertu de la licence à l'égard des années 2013 à 2018 sont dues le 1er mars 2019.